



# Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

**9352<sup>e</sup>** séance

Mardi 20 juin 2023, à 10 heures

New York

*Provisoire*

<i>Présidents :</i>	M. Abushahab/M <sup>me</sup> Shaheen . . . . .	(Émirats arabes unis)
<i>Membres :</i>	Albanie . . . . .	M <sup>me</sup> Dautllari
	Brésil . . . . .	M. Sénéchal de Goffredo Junior
	Chine . . . . .	M. Dai Bing
	Équateur . . . . .	M. Pérez Loose
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Wood
	Fédération de Russie . . . . .	M. Nebenzia
	France . . . . .	M <sup>me</sup> Broadhurst Estival
	Gabon . . . . .	M. Biang
	Ghana . . . . .	M <sup>me</sup> Oppong-Ntiri
	Japon . . . . .	M <sup>me</sup> Shino
	Malte . . . . .	M <sup>me</sup> Gatt
	Mozambique . . . . .	M. Afonso
	Suisse . . . . .	M <sup>me</sup> Baeriswyl
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Kariuki

## Ordre du jour

### La situation en République centrafricaine

Lettre datée du 26 mai 2023, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2023/383)

Rapport du Secrétaire général sur la République centrafricaine (S/2023/442)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 h 5.*

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

### La situation en République centrafricaine

**Lettre datée du 26 mai 2023, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2023/383)**

**Rapport du Secrétaire général sur la République centrafricaine (S/2023/442)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentantes et représentants de l'Angola, du Burundi, du Congo, de la Guinée équatoriale, de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo, et du Rwanda à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M<sup>me</sup> Sylvie Valérie Baipo Temon, Ministre des affaires étrangères, de la francophonie et des Centrafricains de l'étranger de la République centrafricaine.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M<sup>me</sup> Valentine Rugwabiza, Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République centrafricaine et Cheffe de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine ; M<sup>me</sup> Sima Sami Bahous, Directrice exécutive d'ONU-Femmes ; S. E. M. Bankole Adeoye, Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité de l'Union africaine ; et M. Rhosyns Ngatondang, Directeur de l'association Jeunesse en marche pour le développement en Centrafrique.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2023/383, qui contient le texte d'une lettre datée du 26 mai 2023, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, et sur le document S/2023/442, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la République centrafricaine.

Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> Rugwabiza.

**M<sup>me</sup> Rugwabiza** (*parle en anglais*) : Je tiens à féliciter les Émirats arabes unis de leur accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juin,

et je saisis également cette occasion pour vous remercier, Monsieur le Président, de présider cette séance.

J'ai l'honneur de me joindre aux membres du Conseil aujourd'hui pour présenter le dernier rapport du Secrétaire général sur la République centrafricaine (S/2023/442) et les informer de l'évolution récente de la situation dans le pays. J'insisterai sur les mesures positives prises par le Gouvernement pour faire progresser le processus de paix, ainsi que sur les conditions de sécurité et la situation humanitaire aux frontières de la République centrafricaine avec le Soudan et le Tchad.

Tout d'abord, la bonne nouvelle est que des progrès importants ont été réalisés dans la mise en œuvre harmonisée de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine et de la feuille de route conjointe pour la paix issue de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, y compris au niveau local. Le 24 mars, le Premier Ministre a organisé une conférence, à laquelle ont participé tous les préfets centrafricains, afin de donner le coup d'envoi de la décentralisation de la mise en œuvre du processus de paix, notamment en réactivant les mécanismes de mise en œuvre préfectoraux. J'ai également le plaisir d'annoncer que le 28 avril a marqué une avancée notable dans le processus de paix, avec la dissolution de deux groupes armés supplémentaires, signataires de l'Accord politique, et de factions de trois autres groupes armés signataires, à la suite d'un dialogue soutenu entre le Gouvernement de la République centrafricaine et les dirigeants de ces groupes armés. Toutefois, les derniers combattants affiliés aux branches de ces groupes armés doivent être rapidement désarmés et réintégrés pour que cette dissolution puisse produire de réels effets.

Je voudrais saisir cette occasion pour exhorter les partenaires de la République centrafricaine à fournir un appui supplémentaire au programme de désarmement, de démobilisation, de rapatriement et de réintégration, qui est nécessaire pour la réintégration effective des éléments armés désarmés et démobilisés. Je tiens également à saluer l'approbation, par le Fonds pour la consolidation de la paix, d'une enveloppe de 5 millions de dollars destinée à favoriser la réintégration socioéconomique des ex-combattants en République centrafricaine, dans le cadre d'un projet qui sera mis en œuvre conjointement avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et ONU-Femmes. Je me réjouis en outre de ce que le Fonds pour la consolidation de la paix a approuvé la semaine dernière un nouveau projet d'un

montant de 3 millions de dollars pour soutenir la cohésion sociale entre les rapatriés et les communautés d'accueil, qui sera mis en œuvre par l'OIM et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

Le 30 mai, le Président de la République centrafricaine a annoncé la tenue, le 30 juillet, d'un référendum sur une nouvelle constitution, la campagne électorale devant se dérouler du 15 au 28 juillet. Par la suite, l'Autorité nationale des élections a annoncé la suspension temporaire des préparatifs des élections locales. Dans ce contexte, j'encourage le Gouvernement à fournir des éclaircissements sur le nouveau calendrier et les nouvelles échéances pour les élections locales. La tenue d'élections locales en République centrafricaine continue de représenter une occasion privilégiée de s'attaquer aux causes profondes du conflit en faisant progresser la décentralisation, en promouvant une gouvernance axée sur les citoyens et en consolidant l'extension de l'autorité de l'État. Les élections locales permettront également d'élargir l'espace politique, ce qui constitue une priorité aux termes de l'Accord politique. Pour que ces élections produisent l'effet escompté, elles doivent être ouvertes à tous. C'est pourquoi je continue d'encourager le dialogue entre le Gouvernement et les dirigeants des partis politiques d'opposition.

Au cours de la période considérée, l'autorité de l'État a aussi été étendue à certaines des régions les plus reculées de la République centrafricaine. Une étape décisive a été franchie dans la région de Sam Ouandja, près de la frontière soudanaise, qui était sous le contrôle de groupes armés depuis des décennies. Les interventions conjointes et intégrées des forces de défense nationale et de sécurité intérieure, en coordination avec les composantes civiles et en tenue de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), ont permis la reprise de l'aide humanitaire et de l'aide au développement dans la région, apportant ainsi des bénéfices tangibles en termes de paix à la population locale.

Après la sécurisation de la région et le rétablissement de l'autorité de l'État, le Premier Ministre de la République centrafricaine et moi-même avons effectué une visite conjointe à Sam Ouandja en compagnie d'une délégation composée de plusieurs ministres, d'organismes membres de l'équipe de pays des Nations Unies et de partenaires bilatéraux et régionaux. Au cours de la visite, un certain nombre de projets porteurs de transformation et à dimension humaine ont été lancés dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la lutte contre la violence au sein de la collectivité, en plus du lancement du

programme de stabilisation mis en œuvre par le PNUD en République centrafricaine. La transformation qui s'opère actuellement à Sam Ouandja montre qu'il est possible de rompre des cycles de violence et de conflit qui durent depuis des décennies et de rétablir l'autorité de l'État, même dans des régions où la présence de l'État est connue pour être limitée ou inexistante.

Toutefois, cela nécessite des interventions coordonnées et simultanées de la part du Gouvernement de la République centrafricaine, de la MINUSCA et des partenaires humanitaires et de développement. Si les besoins humanitaires de la République centrafricaine restent importants et urgents, il est aussi nécessaire d'aider le Gouvernement à restaurer la cohésion sociale et à investir dans la résilience et le relèvement des communautés locales. La mobilisation, par le Gouvernement, de l'appui de ces partenaires en vue de renforcer les capacités institutionnelles, logistiques et opérationnelles des forces de défense nationale et de sécurité intérieure reste également indispensable pour pérenniser les acquis en matière de sécurité.

Les conditions de sécurité restent toutefois préoccupantes dans certaines régions du pays. Les tensions croissantes et la détérioration rapide des conditions de sécurité observées depuis le mois d'avril, y compris pendant la majeure partie du mois de mai, aux frontières qui séparent la République centrafricaine et le Tchad, le Soudan et le Soudan du Sud posent de nouveaux défis sur le plan de la sécurité et de l'aide humanitaire. Ces nouvelles menaces pèsent sur le climat de sécurité déjà compliqué, obligeant la MINUSCA à faire montre de souplesse et de mobilité. Dans ce contexte, la MINUSCA a besoin de capacités aériennes suffisantes et adéquates pour maintenir notre dispositif préventif et robuste. J'encourage également le Gouvernement de la République centrafricaine à adopter une approche globale et coordonnée de la gestion des frontières. C'est pourquoi je me félicite de la récente adoption, par le Gouvernement, d'une politique nationale sur la gestion des zones frontalières, et j'exhorte le Gouvernement et les pays voisins à continuer d'aborder la question de la gestion des frontières par la réactivation de leurs commissions bilatérales respectives.

Les engins explosifs continuent de représenter une menace importante pour les civils, les forces de maintien de la paix et les acteurs humanitaires. La MINUSCA maintient son appui à l'atténuation de cette menace afin de créer un climat de sécurité propice à l'acheminement efficace de l'aide humanitaire dans le pays. J'exprime ma reconnaissance aux pays qui fournissent des contingents

ou du personnel de police à la MINUSCA, dont le personnel continue de servir malgré les actes d'hostilité, comme en témoigne le fait que deux soldats de la paix ont été blessés par des tirs hostiles la semaine dernière.

La situation humanitaire en République centrafricaine demeure préoccupante. Depuis l'éclatement du conflit au Soudan, le pays fait face à un afflux de réfugiés et de rapatriés qui ont un besoin urgent de protection et d'assistance. Je remercie les donateurs de leur soutien généreux au plan de réponse humanitaire 2023. Toutefois, au mois de juin, le plan n'est financé qu'à hauteur de 28 %. Je lance un appel pour qu'un appui supplémentaire soit apporté, notamment au plan de réponse humanitaire révisé, afin de répondre aux besoins les plus urgents des personnes en détresse.

Une autre crise humanitaire est en cours à la frontière entre la République centrafricaine et le Tchad. Depuis le mois de mai, des dizaines de milliers de personnes, principalement des femmes et des enfants, ont franchi la frontière entre le Tchad et la République centrafricaine afin de fuir les violences dans la province tchadienne voisine du Logone-Oriental. Le 8 juin, le Premier Ministre et moi-même avons visité Paoua, et nous sommes rendus dans la zone voisine de Bedaka, située à 2 kilomètres de la frontière avec le Tchad, dans la préfecture de Lim-Pendé, afin d'évaluer la situation humanitaire et les conditions de sécurité. La visite a mis en évidence les besoins humanitaires criants à Bedaka, et a permis d'apporter une réponse humanitaire immédiate et urgente et de mobiliser un soutien à la fois en faveur des Tchadiens déplacés et des communautés d'accueil. L'engagement conjoint du Gouvernement de la République centrafricaine, de la MINUSCA et des partenaires humanitaires à apporter une réponse humanitaire forte et coordonnée a rassuré les autorités locales, les communautés d'accueil et les Tchadiens déplacés.

Les conditions économiques et la situation actuelles dans le pays demeurent préoccupantes. Les prix des produits de base continuent d'augmenter et ont même doublé, voire triplé, dans les régions qui étaient tributaires des importations en provenance du Soudan. Dans ce contexte, nous nous félicitons de l'approbation par le Fonds monétaire international d'une facilité élargie de crédit, ainsi que des priorités déclarées du Président, qui aideront la République centrafricaine à éviter le défaut de paiement et à fournir des services à sa population. Nous invitons le Gouvernement à mettre en œuvre les réformes qui s'imposent pour améliorer la collecte de recettes internes et renforcer la transparence et les contrôles de la

gestion du budget, qui permettront aux partenaires internationaux de reprendre leur aide budgétaire directe.

Les violations des droits de l'homme restent une source de préoccupation en République centrafricaine. La Mission continue à collaborer avec le Gouvernement et à l'inviter à diligenter des enquêtes indépendantes et transparentes sur les violations des droits humains et les atteintes à ces droits et sur les violations du droit international humanitaire commises par toutes les parties au conflit. Les autorités nationales doivent être encouragées à continuer de faire avancer ces enquêtes et d'instruire les affaires en cours en vue de futurs procès. Sur une note positive, la condamnation de cinq personnes à la suite du meurtre d'un soldat de la paix burundais à Grimari en mars 2020 est une évolution bienvenue pour ce qui est d'amener les auteurs de crimes contre les soldats de la paix à répondre de leurs actes.

Le 9 juin, l'ONU a décidé de rapatrier une unité de 60 membres du personnel militaire de la MINUSCA et leur commandant au motif d'allégations graves d'exploitation et d'atteintes sexuelles par certains membres de l'unité. Ces allégations ont été signalées par l'un de nos partenaires des réseaux locaux de prévention et d'intervention. Les réseaux locaux sont un pilier essentiel de la stratégie de la MINUSCA visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles et à intervenir sur ce plan. La Mission a immédiatement pris des mesures pour appliquer strictement la politique de tolérance zéro du Secrétaire général à l'égard de toutes les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles. La MINUSCA ne ménagera aucun effort pour prévenir de nouveaux cas et veiller à ce que l'ensemble du personnel civil et en tenue respecte la politique de tolérance zéro du Secrétaire général, notamment en améliorant les mesures de prévention et de réaction. Je tiens également à appeler les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police à continuer de jouer un rôle plus actif pour ce qui est de garantir une politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles. La Mission travaillera avec le Siège de l'Organisation des Nations Unies pour examiner des mesures particulières de prévention et de suivi pour les contingents à risque.

Enfin, je me félicite de la poursuite de la coopération constructive entre le Gouvernement et la MINUSCA. La MINUSCA continuera d'aider la République centrafricaine à créer un climat politique et de sécurité propice à une paix durable, à la stabilité et au développement durable, ce qui ne sera possible que grâce aux efforts concertés de tous les partenaires.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M<sup>me</sup> Rugwabiza de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> Bahous.

**M<sup>me</sup> Bahous** (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à rappeler que nous célébrons aujourd'hui la Journée mondiale des réfugiés, ainsi qu'à rendre hommage à toutes les personnes qui sont contraintes de fuir leurs foyers en raison des conflits, de l'instabilité et des changements climatiques, en particulier les femmes et les filles, qui sont touchées de manière disproportionnée par ces phénomènes. Nous rendons hommage à tous les réfugiés aujourd'hui. Nous saluons leur courage, leur force et leur résilience.

Ces dernières années, l'une des expressions les plus souvent répétées dans cette salle a été « la participation pleine et véritable des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes ». Je voudrais me concentrer sur ce point aujourd'hui dans le contexte de la République centrafricaine, dans la perspective du référendum constitutionnel et de la tenue des premières élections locales depuis 1988. En République centrafricaine, les femmes bénéficient, depuis 2016, d'une loi sur la parité des genres et d'un quota de 35 % dans tous les organes de décision, qui resteront en vigueur jusqu'en 2027. Le premier plan d'action national du Gouvernement pour les femmes et la paix et la sécurité a été adopté en 2014, et le Gouvernement travaille actuellement sur la troisième version de ce plan. Il s'agit là d'efforts remarquables, qu'il convient d'applaudir et de saluer.

Je salue également les efforts déployés par le Conseil pour que ses résolutions sur la République centrafricaine contiennent des directives claires sur les femmes et la paix et la sécurité, notamment pour les mandats de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine et du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine. Cela dit, les femmes restent extrêmement marginalisées dans les processus décisionnels, en général, et dans les processus de paix, en particulier. Comme dans de nombreux autres pays inscrits à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, le problème n'est pas l'absence de normes ou de plans. Ce sont leur mise en œuvre, leur application effective et leur financement insuffisants qui déçoivent les attentes des femmes de la République centrafricaine.

Au moment de la signature de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, en 2019, seules huit des 78 représentants des

différentes parties étaient des femmes, et il n'y avait qu'une seule femme parmi les 14 signataires. L'ensemble des 11 facilitateurs désignés par l'Union africaine étaient des hommes. Il n'y a actuellement aucune femme au sein du mécanisme de suivi de la mise en œuvre de la feuille de route de Luanda. Les chiffres ne sont guère plus encourageants dans les dialogues nationaux. Au Forum de Bangui de 2015, les femmes ne représentaient que 20 % des 800 participants. Lors du dialogue républicain de 2022, seuls 17 % des 450 participants étaient des femmes. L'exemple le plus satisfaisant de représentation des femmes est probablement celui de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation, qui compte cinq femmes parmi ses 11 membres, dont la Présidente. Toutefois, deux ans après son lancement, cette dernière ne dispose toujours pas des ressources financières nécessaires pour démarrer ses activités. Par ailleurs, dans plusieurs des comités principaux traitant des questions de paix et de sécurité, telles que le désarmement, la démobilisation et la réintégration et la réforme du secteur de la sécurité, la représentation des femmes est marginale, voire inexistante.

À l'issue des élections de 2021, malgré la loi sur la parité des genres, le pourcentage de femmes à l'Assemblée nationale n'a augmenté que modestement, passant de 8 à 12 %. Il y a des indications claires qui expliquent cet état de fait. Sur plus de 1 500 candidats, seuls 15 % étaient des femmes. Les listes de parti ont été validées et acceptées, bien qu'elles ne respectaient pas le quota. Dans une étude menée l'année dernière par ONU-Femmes, nous avons constaté que 43 % des candidates avaient été victimes de violences physiques au cours de leur campagne. Elles ont été menacées, voire enlevées, par des groupes armés. Des électrices se sont vu refuser l'entrée dans les bureaux de vote ou ont été refoulées parce qu'elles n'avaient pas de certificat de naissance. Certains mécanismes ont cependant changé la donne. L'ONU a mis en place des lignes directes et des centres opérationnels stratégiques pour les femmes dans tout le pays. Dans un cas, une candidate menacée par des hommes armés a appelé la ligne directe pour communiquer sa position, sur fond sonore de tirs d'armes à feu. Les soldats de la paix les plus proches de l'endroit où elle se trouvait ont été rapidement mobilisés, et les hommes armés sont partis. Aujourd'hui, elle est députée. Applaudissons-la.

Comme dans de nombreux autres pays, en République centrafricaine, les femmes s'emploient très activement à consolider la paix, à servir de médiatrices dans les conflits au niveau local et à protéger leurs communautés, souvent à leurs risques et périls. Dans de

nombreux cas, elles surmontent les violences sexuelles, les traumatismes psychologiques liés au conflit ou la perte d'un mari pour s'occuper du nombre croissant d'orphelins et assumer un nouveau rôle de soutien de famille, dans un contexte d'insécurité alimentaire aiguë. En République centrafricaine, près d'un ménage sur deux est désormais dirigé par une femme.

De manière générale, nous ne sommes pas à la hauteur de nos engagements ni des aspirations des Centrafricaines. Plusieurs des femmes de la société civile invitées à s'exprimer devant le Conseil ont déclaré que la participation des femmes se limite souvent aux consultations en marge ou aux visites de missions d'acteurs extérieurs dans leur pays. Elles sont rarement invitées à participer de manière véritable aux processus décisionnels, et les initiatives ciblant les femmes sont rarement intégrées au processus de paix officiel.

La société civile est dynamique en République centrafricaine, mais les femmes signalent que leur accès à l'espace civique se réduit. Le conflit et l'urgence humanitaire ont exacerbé de nombreux problèmes qui touchent de manière disproportionnée les femmes et les filles, et qui ont une incidence directe sur leur capacité à participer pleinement, de manière effective et sur un pied d'égalité à la vie de leur communauté. Nous avons besoin de leur voix et de leurs compétences, mais elles risquent d'être harcelées, notamment par des groupes armés, si elles s'expriment ou collaborent avec le Gouvernement ou l'ONU.

D'une manière plus générale, la violence fondée sur le genre est en hausse et elle est fortement corrélée à la prolifération des armes. Un tiers seulement des victimes de viol ont accès à une prise en charge clinique dans les 72 heures, et la liste est longue. Les nombreuses femmes courageuses qui veulent façonner l'avenir de leur pays doivent disposer de l'espace et des ressources nécessaires pour le faire. Nous devons tous contribuer à créer cet espace.

Nous nous trouvons à un moment critique pour la participation des femmes, car le référendum constitutionnel et les élections à venir pourraient à nouveau déboucher sur l'instabilité et la violence. S'il y a beaucoup à dire sur la recrudescence des attaques de groupes armés, les conflits ethniques, les retombées de la crise au Soudan et les dynamiques régionales et mondiales en jeu en République centrafricaine, la question de l'extrême sous-représentation des femmes dans tous les dispositifs de prise de décision est rarement mentionnée ou abordée. Pourtant, c'est l'une des raisons pour lesquelles nous continuons de traverser des cycles de violence et d'instabilité, et y

remédier est l'un de nos meilleurs espoirs pour l'avenir du pays.

Dans les mois à venir, le référendum constitutionnel et les élections locales ont plus de chances d'être pacifiques si les quatre conditions suivantes sont réunies : les militantes doivent pouvoir s'exprimer librement, les organisations de femmes doivent disposer des ressources nécessaires pour consolider la paix et la cohésion sociale dans leurs communautés et atténuer les tensions, les candidates doivent pouvoir se présenter sans être la cible de menaces ou de harcèlement, et les partenaires internationaux doivent collaborer avec le Gouvernement et la société civile du pays pour faire en sorte que les prochaines étapes contribuent à la paix et ne risquent pas d'aggraver l'instabilité.

Je demande instamment à chacun d'appuyer ce message, tant au sein du Conseil de sécurité qu'en tant que partenaire de la République centrafricaine.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M<sup>me</sup> Bahous de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Adeoye.

**M. Adeoye** (*parle en anglais*) : La situation politique et humanitaire et les conditions de sécurité en République centrafricaine demeurent une source de préoccupation majeure pour l'Union africaine. La semaine dernière, lors de l'examen de la situation en République centrafricaine, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a exprimé sa vive inquiétude face à la détérioration des conditions de sécurité dans le pays, exacerbée par les retombées des conflits dans les pays voisins, en particulier au Soudan. Cela inclut la prolifération d'armes illégales et l'exploitation des ressources naturelles du pays.

De plus, la situation politique reste précaire. L'annonce récente d'un processus de réforme constitutionnelle, dont le référendum prévu pour la fin du mois de juillet, est également un facteur déterminant pour la stabilité et la cohésion sociale. Il est cependant impératif que toutes les parties prenantes en République centrafricaine placent l'intérêt général et supérieur du pays au premier plan en surmontant leurs désaccords actuels pour parvenir à un consensus national qui reflète les intérêts du peuple centrafricain.

Il est encore plus impératif, dans la perspective des prochaines élections locales qui se tiendront cette année, que cette avancée démocratique permette de consolider les acquis de la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine.

Le renforcement du contrat social entre les citoyens et leurs dirigeants élus permettra en particulier d'obtenir les dividendes de la paix que nous appelons tous de nos vœux en République centrafricaine.

En outre, la dynamique du processus de paix s'accompagne d'une évolution positive qui témoigne de l'engagement des autorités à mettre en œuvre l'Accord politique et la feuille de route conjointe de Luanda pour la paix en République centrafricaine. L'Union africaine se félicite qu'en décembre 2022 et en avril 2023, le démantèlement réussi des groupes armés ait témoigné également de l'engagement et des bonnes intentions du Gouvernement de S. E. le Président Touadera. Nous devons nous joindre au Gouvernement centrafricain pour réaffirmer que le dialogue, et non la violence, est l'outil principal qui permettra de régler les différends en République centrafricaine. Nous sommes donc convaincus que, dans ce contexte, le désarmement, la réadaptation et la réintégration en cours doivent conserver une importance cruciale pour favoriser des dividendes de paix globaux en République centrafricaine.

L'Union africaine note également avec satisfaction que la mise en commun de la feuille de route conjointe de Luanda et de l'Accord politique permettra d'obtenir des résultats importants en ce qui concerne la médiation, les questions transfrontières et le désarmement, la démobilisation et la réintégration, qui sont essentiels à la promotion d'une paix et d'une réconciliation durables. Néanmoins, nous devons reconnaître qu'un certain nombre de défis liés à la sécurité, à la stabilité financière et à la situation humanitaire désastreuse persistent, comme l'a également signalé la Cheffe de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine.

Il importe de souligner que la crise au Soudan a encore aggravé les conditions de sécurité en République centrafricaine. Nous souhaitons donc insister sur la nécessité de veiller à la pleine mise en œuvre de la Déclaration de Yaoundé de 2020, et j'appelle le Conseil de sécurité et la communauté internationale à continuer de fournir une assistance humanitaire aux personnes dans le besoin, en particulier les femmes et les enfants.

Pour terminer, je voudrais souligner plusieurs messages clés à l'intention du Conseil de sécurité.

Premièrement, l'Union africaine tient à rappeler que l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine reste l'instrument le plus viable et le cadre reconnu pour faire face à la crise que connaît

le pays. À cet égard, nous soulignons une fois de plus que, pour renforcer les efforts en cours, il est essentiel de créer des synergies entre l'Accord politique et la feuille de route conjointe de Luanda.

Deuxièmement, il est tout aussi important que le Gouvernement et tous les acteurs politiques et sociaux prennent les mesures nécessaires pour garantir que les élections locales se déroulent comme prévu, en 2023, et de manière transparente, libre, crédible, inclusive et régulière.

Étant donné la crainte légitime que la République centrafricaine ne subisse les effets de l'instabilité et des luttes intestines au Soudan, nous tenons également à souligner qu'il faut continuer de faciliter les mouvements transfrontières de personnes déplacées tout en s'employant à réduire l'approvisionnement des groupes armés en armes légères et de petit calibre afin de faire en sorte que la contrebande d'armes à travers la frontière ne devienne pas un facteur multiplicateur de la crise dans les deux pays. Le Conseil doit examiner cette situation avec la volonté de s'entendre sur la mise en place d'un dispositif d'appui complet en faveur du peuple centrafricain.

Troisièmement, compte tenu de la situation sécuritaire tendue, il est impératif de renforcer les capacités institutionnelles des Forces armées centrafricaines. En conséquence, l'Union africaine renouvelle fermement son appel à la levée totale de l'embargo sur les armes imposé à la République centrafricaine. Nous estimons que cette mesure permettra aux forces armées de s'acquitter efficacement de leur mandat constitutionnel, qui consiste à défendre et protéger le pays et ses citoyens, en particulier à la lumière des répercussions que pourrait avoir la crise soudanaise en République centrafricaine.

Enfin, au nom de l'Union africaine, je renouvelle l'appui constant de l'Union au Gouvernement et au peuple centrafricains. Nous appelons le Conseil de sécurité à fournir un appui tout aussi solide aux opérations de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine. Il importe également que les pays de la région continuent de bénéficier du soutien inlassable du Conseil s'agissant de promouvoir une paix, une stabilité et une prospérité globales en République centrafricaine.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Adeoye de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Ngatondang.

**M. Ngatondang** : Au nom du peuple centrafricain uni dans sa diversité ethnique et culturelle, indivisible, paisible et hospitalier, l'honneur m'a été donné de m'exprimer en quelques mots très significatifs devant le Conseil, très particulier, pour une nécessité d'un témoignage vrai sur la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) afin de contribuer au renforcement du processus de paix et de la protection de la population civile dans mon pays, la République centrafricaine.

Expert en prévention des discours de haine susceptibles d'entraîner des conflits et Président et Coordonnateur national de l'organisation non gouvernementale Jeunesse en marche pour le développement en Centrafrique, qui se veut un cadre de promotion d'une communauté centrafricaine paisible, démocrate et équitable dans laquelle toutes les personnes sont protégées dans le strict respect des droits humains, mes expériences ainsi que mes connaissances du terrain centrafricain me sont fondamentales pour ce présent témoignage inconditionnel pour le maintien de la paix et la protection civile dans mon pays.

En effet, en dépit des désinformations et des rumeurs sur la présence et les actions de la MINUSCA en République centrafricaine, les membres du Conseil ne doivent pas être surpris que mon intervention d'aujourd'hui remette en cause cette désinformation et ces rumeurs qu'ils ont apprises sur cette importante mission des Nations Unies déployée en République centrafricaine et qui a été vraiment au rendez-vous du retour de la paix, de la cohésion sociale et de la réconciliation des Centrafricains. Oui, pour une si grande mission, les bavures involontaires seraient inévitables car il est naturellement impossible que l'œuvre de l'homme soit parfaite. Mais le peuple centrafricain conscient, et surtout patriote, reconnaît encore en cette grande mission des Nations Unies une importance inconditionnelle, non seulement pour la protection civile, mais surtout pour la protection et la sauvegarde de la paix centrafricaine en construction, dont plusieurs défis restent à relever par la MINUSCA. Cependant, l'actualité politique, sécuritaire et économique de la République centrafricaine ne cesse d'encourager le peuple centrafricain à renouveler sa confiance particulière à la MINUSCA pour un nouveau mandant bien renforcé en matière de protection civile, de sécurité et de maintien de la paix en République centrafricaine.

C'est pourquoi, par ma voix, les Centrafricaines et Centrafricains, vulnérables et exposés encore à des hauts risques de violations des droits humains, demandent au Conseil, gage inconditionnel de la protection civile

et de la sécurité des populations contre les ennemis de la paix universelle, le renouvellement du mandat de la MINUSCA. Cette demande est un cri du cœur des populations centrafricaines vulnérables et défavorisées au Conseil de sécurité afin qu'il n'y ait plus de victimes gratuites des violations des droits humains causées habituellement par les groupes armés et/ou les hommes armés non identifiés sur toute l'étendue du territoire centrafricain, qu'il n'y ait plus la présence des groupes armés en République centrafricaine, et que les projets à effet rapide de la MINUSCA soient réorientés dans le contexte de la relance des activités agropastorales, génératrices de revenus, entrepreneuriales des jeunes portées par les agriculteurs, les éleveurs et les jeunes victimes de récurrents conflits armés en République centrafricaine. Que toutes les actions locales de lutte contre la désinformation et les discours de haine susceptibles de provoquer des conflits interreligieux et communautaires soient prises en compte par la stratégie des projets à effet rapide de la MINUSCA afin d'accélérer le processus de transformation des mentalités et des comportements de tous les Centrafricains sur le maintien de la paix, la cohésion interreligieuse et sociale et le développement local intégré, un idéal pour une possible stabilisation en République centrafricaine.

Je voudrais terminer mon propos en invitant le Conseil à croire aux Centrafricains, qui ne veulent plus de guerres mais qui se sont engagés sur la voie d'un retour définitif de la paix, du vivre-ensemble et du développement intégré dans leur pays, la République centrafricaine. Que vive le peuple centrafricain, respecté. Que vive la paix centrafricaine.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Ngatondang de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

**M<sup>me</sup> Broadhurst Estival** (France) : Je remercie la Représentante spéciale pour son exposé très complet. Je remercie également M<sup>me</sup> Sima Sami Bahous, M. Bankole Adeoye et M. Rhosyns Ngatondang pour leurs interventions. Je souhaite également la bienvenue à la Ministre des affaires étrangères de la République centrafricaine.

Des progrès notables ont été enregistrés en République centrafricaine au cours des derniers mois. Grâce aux bons offices de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), la décentralisation du processus de paix s'est poursuivie et l'autorité de l'État s'est progressivement étendue. Deux groupes

armés supplémentaires ont déposé les armes, confirmant l'avancée du programme de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement. Cette dynamique doit désormais se poursuivre avec d'autres groupes armés.

Grâce notamment au rôle positif de l'Angola, le dialogue entre la République centrafricaine et le Tchad a progressé et permis la mise en œuvre de coopérations concrètes, y compris sur le plan militaire. Nous encourageons les autorités centrafricaines à poursuivre leurs efforts pour enraciner les progrès qui ont été accomplis, et ce de manière durable. L'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, ainsi que les pays de la région, doivent rester des acteurs clefs pour relancer le processus de paix en République centrafricaine. Nous nous félicitons aussi de la coopération croissante des autorités centrafricaines avec la MINUSCA, et nous espérons que cette dynamique se poursuivra. Nous saluons également les mesures prises par la Mission conformément à l'engagement du Secrétaire général en faveur d'une politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

La situation en République centrafricaine demeure toutefois fragile. Les groupes armés continuent de commettre des violences contre les populations civiles et les forces centrafricaines. La situation humanitaire, déjà précaire, se détériore du fait de l'impact de la crise au Soudan. Celle-ci a entraîné l'afflux de près de 15 000 réfugiés dans le nord-est du pays. La France a mobilisé plus de 40 millions d'euros pour faire face à la crise humanitaire en cours au Soudan et pour répondre à son impact dans les pays voisins.

Sur le plan politique, nous prenons note de la suspension temporaire de l'organisation des élections locales et de l'annonce de la tenue d'un référendum constitutionnel. Nous appelons à ce que ces scrutins puissent se tenir de manière inclusive, libre, transparente, crédible et pacifique pour que toutes les voix, y compris celles des jeunes et des femmes, puissent s'exprimer.

Enfin, la France reste très préoccupée par les violations des droits de l'homme par toutes les parties, et notamment par les membres du groupe Wagner, qui commettent des exactions contre les populations civiles. Ces violations ne doivent pas rester impunies. La présence du groupe Wagner répond à une logique de prédation des ressources naturelles du pays. Elle n'a pas pour objectif de stabiliser durablement la République centrafricaine.

Pour conclure, je voudrais redire tout notre soutien à la Représentante spéciale Valentine Rugwabiza et la féliciter pour son action résolue à la tête de la MINUSCA.

**M<sup>me</sup> Baeriswyl** (Suisse) : Je voudrais commencer moi aussi par remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général non seulement de son intervention, mais surtout de son travail précieux au quotidien sur le terrain. Je remercie également la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, le Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité de l'Union africaine et le Directeur de l'association Jeunesse en marche pour le développement en Centrafrique de leurs exposés. Je souhaite également la bienvenue à la Ministre des affaires étrangères de la République centrafricaine, ainsi qu'aux représentants des États de la région.

Il ne fait aucun doute que les femmes sont des actrices indispensables pour une paix durable, en République centrafricaine comme ailleurs. Pourtant, comme l'a partagé une représentante de la société civile centrafricaine durant la visite du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine en début du mois,

« les femmes centrafricaines sont des piliers de la paix, mais elles sont trop souvent mises à l'écart ».

Nous saluons d'autant plus l'appel de la présidence à porter une attention particulière au programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans nos délibérations d'aujourd'hui. Il est fondamental que les membres du Conseil incluent et soutiennent l'engagement des femmes pour la paix.

Je me permets donc de choisir un angle femmes et paix et sécurité pour les trois points que je voudrais soulever ici.

Premièrement, pour que la paix s'installe et perdure, les femmes doivent être en première ligne dans tous les processus politiques. Nous notons l'annonce du Gouvernement centrafricain d'organiser un référendum constitutionnel, outil de démocratie directe cher à la Suisse. Nous en appelons aux autorités centrafricaines de garantir un processus ouvert, transparent, libre et équitable, un processus qui assure la participation pleine, entière, égale et significative des femmes. Il en va de même pour les prochaines élections locales, où les candidates doivent pouvoir se présenter libres de toutes menaces et représailles. À cet égard, nous encourageons le Gouvernement à redoubler d'efforts pour la mise en œuvre de la loi sur la parité, qui exige au minimum que 35 % des postes politiques soient occupés par des femmes.

Deuxièmement, malgré une amélioration de la situation sécuritaire dans certaines régions, les groupes armés poursuivent leurs actions, comme nous l'avons entendu aussi de la Représentante spéciale. En effet, aux frontières du Soudan et du Tchad, le trafic d'armes, les taxations illégales et les attaques contre la population civile augmentent. Cela rend l'accès humanitaire encore plus difficile. Une fois de plus, les femmes sont les plus durement impactées. Traditionnellement engagées aux travaux champêtres, elles sont davantage exposées non seulement à la présence d'acteurs armés, mais aussi aux engins explosifs improvisés qui parsèment certaines régions rurales. Nous appelons les autorités centrafricaines à assurer la protection de la population civile et de ses droits. À ce titre, nous saluons les actions du Gouvernement en faveur des plus de 13 000 réfugiés et rapatriés venus du Soudan.

Troisièmement, la lutte contre l'impunité doit être renforcée. Les femmes victimes de violences sexuelles continuent d'être stigmatisées, et ces violations sont souvent réglées en dehors du système judiciaire formel. Pour que cela cesse, il faut renforcer le système de justice ordinaire et la confiance de la population en ce système. Comme le Ministre d'État chargé de la justice, de la promotion des droits de l'homme et de la bonne gouvernance l'a souligné la semaine passée,

« la justice est un passage obligé de la construction et du renforcement de l'état de droit ».

Pourtant, la Cour pénale spéciale manque toujours de ressources, et la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation fait face à des lenteurs importantes. Nous encourageons donc le Gouvernement et la communauté internationale à soutenir ces institutions, qui posent les bases pour la réconciliation et une paix durable dans le pays.

Enfin, la Suisse reste préoccupée par les graves allégations d'exploitation et d'abus sexuels commis par certains Casques bleus de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine. Nous saluons le grand engagement du Secrétaire général et, surtout, de sa représentante spéciale en faveur de la tolérance zéro face à de tels incidents.

Nous ne pourrions consolider la paix tant que les violences quotidiennes continuent d'affecter la moitié de la population. La réponse à l'insécurité dans le pays passe par des processus politiques inclusifs et doit reposer sur le droit international, garantissant les droits des femmes

et créant un environnement sûr et respectueux pour leur participation. Dans ce contexte, nous soutenons aussi les quatre principes qu'a proposés la Directrice exécutive d'ONU-Femmes. À l'avenir, œuvrons ensemble pour que les femmes ne soient plus des victimes invisibles, mais des actrices reconnues de la paix et de la sécurité en République centrafricaine.

**M. Biang** (Gabon) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir le Ghana, le Mozambique et mon pays, le Gabon.

Nous remercions la Représentante spéciale Valentine Rugwabiza pour son exposé édifiant. Nous remercions également la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, Sima Bahous, et le Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, Bankole Adeoye. Nous avons écouté avec attention M. Ngatondang. Nous saluons la participation à cette séance de la Ministre des affaires étrangères de la République centrafricaine, S. E. M<sup>me</sup> Sylvie Baipo Temon.

Le rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine (S/2023/442) et les conséquences induites pour la paix et la stabilité nous offre l'opportunité de réitérer l'appui des trois membres africains du Conseil à la restauration de la paix et de la sécurité en République centrafricaine.

Notre intervention va s'articuler autour de la situation politique, sécuritaire et humanitaire.

Sur le plan politique, les trois membres africains du Conseil saluent la tenue de la première session ordinaire de l'Assemblée nationale du 1<sup>er</sup> mars au 31 mai. Nous notons la poursuite des efforts de mise en œuvre du processus de mutualisation de la feuille de route conjointe de Luanda et de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine sous l'égide de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL). Nous saluons également les efforts du Gouvernement dans la décentralisation de ce processus de paix, notamment par le biais de l'organisation d'une conférence impliquant tous les préfets et les acteurs locaux en vue de favoriser une appropriation du processus de paix au niveau local.

Nous prenons note de l'annonce de la suspension temporaire des préparatifs des élections locales par le Président de l'Autorité nationale des élections et de l'annonce de l'organisation du référendum constitutionnel prévue le 30 juillet. Nous appelons le Gouvernement à continuer de s'engager de manière constructive avec l'ensemble des partis politiques, y compris l'opposition et la

société civile, pour s'assurer d'une participation inclusive de tous les Centrafricains à ce scrutin. Nous invitons les autorités centrafricaines à poursuivre leurs efforts pour le renforcement de la cohésion sociale, de la tolérance et du dialogue avec toutes les composantes de la société centrafricaine, en particulier avec les femmes et les jeunes du pays. L'élection récente de quatre femmes au Bureau de l'Assemblée nationale est un signal encourageant de l'inclusion des femmes dans le processus politique, qui mérite notre appréciation.

Nous nous félicitons de l'engagement du Président de l'Angola, João Manuel Gonçalves, à contribuer au renforcement du dialogue et de la coopération entre le Président de la République centrafricaine, Faustin Archange Touadera, et le Président de la Transition du Tchad, Mahamat Idriss Déby Itno, à travers l'organisation de la rencontre de Luanda, le 8 février, qui a permis, notamment, de discuter des préoccupations sécuritaires mutuelles de la République centrafricaine et du Tchad, en vue de renforcer la sécurité des frontières et les liens régionaux. Nous nous félicitons également de la visite effectuée par le Groupe des Sages de l'Union africaine en République centrafricaine, du 5 au 11 mars, en vue de dialoguer avec les acteurs locaux et internationaux sur les processus politiques pour prévenir la reprise des conflits et de promouvoir une société pacifique, sûre et stable en République centrafricaine. À cet égard, les trois membres africains du Conseil se félicitent de l'engagement continu de l'Union africaine, de la CIRGL et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) dans la stabilisation de la République centrafricaine.

Sur le plan sécuritaire, le Ghana, le Mozambique et le Gabon rappellent que la République centrafricaine fait face à des défis sécuritaires multiples et complexes, tels que l'insécurité transfrontalière, les trafics illicites de ressources naturelles et des armes légères et de petit calibre, l'utilisation croissante des engins explosifs par les groupes armés et leur activisme croissant contre les forces de défense et de sécurité de la République centrafricaine, la population civile et les acteurs humanitaires. Nous notons que la sécurité de la République centrafricaine est liée à celle des pays voisins. Il est donc crucial d'entreprendre des actions coordonnées au niveau régional afin de lutter de manière efficace contre les groupes armés opérant dans les zones frontalières. À cet égard, nous encourageons l'organisation d'opérations militaires conjointes entre la République centrafricaine et le Tchad en vue de lutter contre l'insécurité transfrontalière.

Nous sommes vivement préoccupés par l'utilisation d'armements de plus en plus sophistiqués par les groupes armés locaux et étrangers sur le territoire centrafricain, en dépit de l'embargo sur les armes qui leur est imposé. De plus, nous notons les risques sécuritaires induits par le déplacement massif des populations en République centrafricaine, au regard de la crise que traverse le Soudan. Le Ghana, le Mozambique et le Gabon condamnent fermement les attaques répétées des groupes armés contre les populations civiles, les acteurs humanitaires, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) et les Forces armées centrafricaines, qui luttent quotidiennement pour préserver l'intégrité territoriale du pays. Les auteurs de ces crimes odieux doivent faire l'objet de poursuites judiciaires et répondre de leurs actes. Nous présentons nos condoléances à toutes les familles endeuillées par la violence des groupes armés.

La prédation des ressources naturelles par les groupes armés continuera d'entretenir le cycle de la violence contre les populations civiles tant que la demande des acheteurs rencontrera l'offre illégale des trafiquants. Nous soulignons que la protection des populations passe aussi par la certification, la traçabilité des minerais et la sécurisation des frontières afin d'assécher les sources de financement des groupes armés. Nous saluons à cet effet les efforts de la République centrafricaine dans la mise en œuvre du cadre opérationnel pour la reprise des exportations de diamants bruts défini dans le cadre du Processus de Kimberley et invitons la mission d'examen de ce processus à se rendre en République centrafricaine afin d'évaluer la demande du Gouvernement d'étendre les zones conformes dans les sous-préfectures concernées. Les trois membres africains du Conseil rappellent que le secteur du diamant reste une activité principale en République centrafricaine et une source de revenus pour les populations des zones de production. La levée des sanctions sur les zones proposées permettra d'améliorer les conditions de vie des artisans miniers et de leurs familles.

Nous soulignons qu'une paix durable n'est possible que si les autorités centrafricaines disposent des capacités nécessaires pour exercer leurs prérogatives régaliennes de sécurisation des populations et du territoire centrafricain. Les trois membres africains du Conseil réaffirment la nécessité du renforcement des capacités opérationnelles des Forces armées centrafricaines à la mesure des nouvelles menaces observées sur le terrain, y compris dans le domaine des droits de l'homme. Il est important à cet égard de soutenir les efforts déployés par la République centrafricaine pour disposer des moyens matériels

et des capacités opérationnelles nécessaires pour que les Forces armées centrafricaines puissent durablement sécuriser leur territoire national.

Nous encourageons la MINUSCA et les partenaires internationaux à poursuivre les actions de formation des Forces armées centrafricaines et nous nous joignons à l'appel du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, lancé à travers le communiqué du 13 juin, qui a été relayé par la CIRGL et la CEEAC, concernant la levée totale de l'embargo sur les armes imposé à la République centrafricaine et du système des notifications afin de permettre aux forces de défense et de sécurité nationales de la République centrafricaine de s'acquitter sans entrave de leur mandat constitutionnel de défense et de protection du pays et de ses citoyens, y compris de ses ressources naturelles. Ces demandes ont été réitérées par l'Ambassadeur Adeoye et exprimées de façon formelle par les autorités centrafricaines au Comité des sanctions créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine, sur le terrain, du 6 au 9 juin.

Il n'y aura pas de paix sans un dialogue politique inclusif. Nous demandons à tous les groupes armés de déposer immédiatement les armes, de rejoindre l'accord de paix sans condition et de prendre part au programme de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement (DDRR), dont nous saluons le succès de la mise en œuvre, avec plus de 5 000 personnes démobilisées sur un objectif initial de 7 000. Nous sommes encouragés par la dissolution, au cours de la période considérée, de cinq groupes armés signataires de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, portant à neuf le nombre total de groupes armés dissous. Pour mettre en œuvre le programme de DDRR, il est crucial que les autorités centrafricaines puissent disposer de moyens financiers en vue d'offrir des alternatives aux ex-combattants, ce qui nécessite donc un appui financier continu de la part de la communauté internationale.

L'escalade de la violence est préjudiciable au respect de l'état de droit. Les violations des droits de l'homme et du droit humanitaire commises par les groupes armés connaissent une augmentation très préoccupante. Face aux nombreuses exactions auxquelles les civils sont confrontés, il est indispensable d'avoir un système judiciaire solide. Nous nous félicitons des progrès accomplis par les autorités centrafricaines pour renforcer la présence du personnel judiciaire dans l'ensemble du pays, de la décision du Gouvernement d'augmenter le budget du mécanisme national de contrôle judiciaire pour 2023 de 80 % par rapport à 2022, ainsi que de la tenue des assises

de la session criminelle de la Cour d'appel qui ont conduit à la condamnation du meurtrier d'un Casque bleu burundais en 2020. Sur le nombre des violations des droits de l'homme qui auraient été perpétrées par les acteurs étatiques, nous rappelons qu'il s'agit principalement de violations liées à la détention, notamment les arrestations et détentions arbitraires qui résultent des opérations menées par les forces de défense pour répondre au nombre croissant d'attaques, d'embuscades et d'enlèvements de civils perpétrés par les groupes armés. Nous réitérons que la méthodologie utilisée pour ce recensement ne reflète pas les efforts qualitatifs des autorités centrafricaines dans ce domaine. Cette méthodologie doit être revue et améliorée, pour une approche constructive. Nous saluons le soutien apporté par la MINUSCA au système pénitentiaire centrafricain, et face aux immenses besoins, nous appelons à une mobilisation de l'ensemble des partenaires. Par ailleurs, nous notons les mesures prises par le Secrétaire général pour faire face aux actes d'allégations impliquant le personnel des Nations Unies sur le terrain et espérons que ces cas isolés n'entacheront pas l'image de la Mission auprès des populations.

Nous ne pouvons pas évoquer les défis multidimensionnels de la République centrafricaine sans mettre en lumière l'aggravation de la crise économique dans le pays. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la hausse des prix du pétrole, l'augmentation des prix des matières premières et la crise de liquidités fragilisent le tissu économique centrafricain déjà durement éprouvé par l'instabilité du pays. Nous saluons la facilité de crédit octroyée par le Fonds monétaire international et appelons au renforcement de ce soutien face aux conséquences déjà visibles de la crise soudanaise sur le marché centrafricain.

Sur le plan humanitaire, nous rappelons que la crise humanitaire en République centrafricaine touche 3,4 millions de personnes, soit 56 % de la population, qui ont un besoin d'assistance et de protection. La situation n'a de cesse de s'exacerber dans un contexte de recrudescence des violences faites aux civils par les groupes armés et d'afflux de réfugiés et de rapatriés en provenance du Soudan. Il est donc plus qu'urgent de soutenir le financement du plan de réponse humanitaire qui n'est financé qu'à hauteur de 28 %. Nous saluons l'engagement des humanitaires sur le terrain en dépit des risques de sécurité avérés. Le Ghana, le Mozambique et le Gabon soulignent que la vulnérabilité des populations est aggravée par les effets des changements climatiques qui détruisent les moyens de subsistance de plusieurs millions de personnes et exacerbent les tensions communautaires.

Pour terminer, le Ghana, le Mozambique et le Gabon réaffirment leur solidarité au Gouvernement et au peuple centrafricains, ainsi que leur attachement au respect de l'indépendance, de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de la République centrafricaine. Nous réitérons notre plein soutien à la Représentante spéciale du Secrétaire général, M<sup>me</sup> Valentine Rugwabiza, et à son équipe, pour leurs efforts inlassables sur le terrain.

**M<sup>me</sup> Gatt** (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie M<sup>me</sup> Rugwabiza, Représentante spéciale du Secrétaire général, M<sup>me</sup> Bahous, Directrice exécutive d'ONU-Femmes, M. Adeoye, Commissaire de l'Union africaine, et M. Ngatondang de leurs observations éclairantes. Je salue également la participation de la Ministre des affaires étrangères de la République centrafricaine à la présente séance.

Je tiens tout d'abord à exprimer notre sympathie aux soldats de la paix burundais qui ont été blessés dans une attaque contre la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), le 13 juin.

Nous réaffirmons notre attachement à la souveraineté et à l'indépendance de la République centrafricaine et à son appropriation de la définition des priorités politiques. Nous sommes toutefois préoccupés par les récentes décisions de suspendre les élections locales et d'appeler à la tenue d'un référendum constitutionnel le 30 juillet. Il est crucial que la population centrafricaine reçoive toutes les informations nécessaires pour se forger une opinion, suffisamment à l'avance et dans le cadre d'un espace civique ouvert et inclusif. Nous condamnons la violence dans le pays et exhortons tous les groupes armés à déposer les armes sans condition. Nous déplorons également la présence de milices et groupes armés étrangers. Dans le même temps, nous encourageons les autorités à continuer d'investir de manière globale en donnant la priorité au dialogue politique et à la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine plutôt qu'à l'action militaire, en veillant à ce que la démobilisation permanente reste au cœur de leur action. Nous saluons également les efforts déployés pour résoudre les problèmes bilatéraux avec le Tchad par un dialogue soutenu.

Les conséquences des opérations militaires sur les populations locales sont souvent insoutenables, et les gains militaires doivent aller de pair avec des progrès en matière de bonne gouvernance, de responsabilité et de renforcement du système judiciaire. Le conflit au Soudan a eu de graves répercussions en République centrafricaine

et nous exprimons notre solidarité avec les autorités qui continuent d'accueillir les réfugiés et les rapatriés. La communauté internationale et les partenaires humanitaires doivent à l'évidence apporter un soutien accru.

Nous sommes alarmés par les chiffres relatifs aux enlèvements, au recrutement et à l'utilisation d'enfants en République centrafricaine, où les mouvements de groupes armés ont entraîné un nombre croissant de violations graves. Un financement durable, en particulier de projets tels que les centres de formation professionnelle, est crucial pour permettre la réintégration des enfants dans la société après leur libération des groupes armés. Malte appelle les États Membres à assurer un financement adéquat des efforts de protection de l'enfance par le biais de la Cinquième Commission et de la MINUSCA.

Nous nous félicitons de l'accent mis aujourd'hui sur les femmes et la paix et la sécurité en République centrafricaine. Pour l'essentiel, les rapports omettent d'analyser le conflit en tenant compte des questions de genre, notamment en ce qui concerne le rôle des femmes dans les efforts liés à la sécurité politique, à la paix et à l'aide humanitaire, ainsi que les difficultés qui y sont liées. Alors que nous célébrons cette semaine la Journée internationale des femmes dans la diplomatie, nous insistons sur l'importance de veiller à ce que les femmes soient respectées, consultées et incluses dans tous les processus d'élaboration des politiques et de prise de décision. L'incitation, la violence et l'intimidation visant les défenseuses des droits humains, les femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix et les groupes de femmes de la société civile doivent cesser si nous voulons que l'environnement soit sûr et garantisse la participation pleine, égale et véritable des femmes. La mise en place de cadres juridiques tenant compte des questions de genre et le décret d'application de la loi sur la parité, ainsi que la révision de la loi sur les partis politiques et du code électoral, doivent être des priorités. Nous saluons les efforts renouvelés de la MINUSCA, sous la direction de M<sup>me</sup> Rugwabiza, pour travailler en coordination avec les autorités et étendre l'autorité de l'État dans le pays. Nous déplorons les allégations d'atteintes sexuelles commises par un contingent de la Mission et sommes tout à fait favorables à la décision de rapatrier les soldats de la paix concernés. Nous encourageons vivement la MINUSCA à prendre toutes les mesures possibles pour aider et soutenir les victimes.

Pour terminer, nous restons convaincus que le fait de s'attaquer aux causes profondes du conflit tout en investissant dans la protection et la promotion des droits fondamentaux de la population centrafricaine,

en particulier des femmes et des enfants, est la clef qui permettra d'instaurer la paix et la sécurité dans la région. Le seul moyen pour le pays d'avancer vers un avenir pacifique et prometteur est de cultiver un espace public inclusif et d'étendre l'autorité de l'État.

**M. Dai Bing** (China) (*parle en chinois*) : Je tiens tout d'abord à saluer la participation de la Ministre des affaires étrangères de la République centrafricaine, M<sup>me</sup> Baïpo Temon, à la présente séance. Je remercie de leurs exposés la Représentante spéciale du Secrétaire général, M<sup>me</sup> Rugwabiza, la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, M<sup>me</sup> Bahous, et le Commissaire de l'Union africaine, M. Adeoye. J'ai également écouté avec attention la déclaration de M. Ngatondang. En ce qui concerne le rapport du Secrétaire général (S/2023/442), je voudrais faire les observations suivantes.

Premièrement, le processus de paix en République centrafricaine a beaucoup progressé. La Chine félicite le Gouvernement centrafricain d'avoir respecté les engagements pris dans le cadre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, d'avoir accéléré le processus de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement et d'avoir fait progresser le processus de paix à l'échelle locale. La Chine se réjouit qu'un certain nombre de groupes armés en République centrafricaine aient récemment annoncé leur désarmement, et nous appelons les groupes restants à cesser les hostilités et à se joindre au processus de paix dans les meilleurs délais, afin que toutes les parties puissent préserver ensemble les acquis de la paix obtenus de haute lutte.

La Chine salue et appuie le rôle constructif que continuent de jouer l'Union africaine, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, entre autres, et compte sur la communauté internationale pour apporter un soutien financier et technique au processus de paix en République centrafricaine, aux élections locales et au processus de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement. Le référendum constitutionnel qui se tiendra le mois prochain est une étape importante du processus politique. La Chine encourage toutes les parties à renforcer la confiance mutuelle par le dialogue et à régler les éventuels différends. La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) peut apporter l'aide nécessaire à la conduite du référendum en fonction des besoins du pays.

Deuxièmement, la Chine appuie les efforts déployés par le Gouvernement centrafricain pour maintenir la

sécurité et protéger les civils. À l'heure actuelle, des groupes armés continuent de mener des activités violentes dans des régions situées en dehors de Bangui, la capitale, mettant ainsi en péril la stabilité locale. Une attaque a eu lieu en mars dans la ville de Bambari, faisant 11 victimes parmi les citoyens chinois. La Chine condamne fermement cette attaque et demande qu'une enquête approfondie soit menée et que les auteurs soient sévèrement punis. Nous remercions la MINUSCA d'avoir renforcé la protection des citoyens chinois sur le terrain et d'avoir offert l'assistance nécessaire à l'ambassade de Chine.

La situation humanitaire et en matière de sécurité dans les zones de la République centrafricaine frontalières avec les pays voisins tels que le Tchad ou le Soudan requiert une attention particulière. La communauté internationale doit, de manière ciblée, aider les Forces armées centrafricaines à renforcer leurs capacités en matière de sécurité et à se prémunir contre la menace des groupes armés. Nous devons aider la République centrafricaine à renforcer le contrôle aux frontières avec ses voisins et à préserver la sécurité commune. La MINUSCA doit, conformément au mandat que lui a confié le Conseil de sécurité, aider les forces de sécurité de la République centrafricaine à intensifier leur déploiement et à protéger les civils.

Troisièmement, le Gouvernement centrafricain a, à plusieurs reprises, demandé avec insistance au Conseil de sécurité de lever totalement l'embargo sur les armes, ce qui a suscité des réactions positives de la part des pays de la région. Le 13 juin, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a renouvelé sa demande de levée de l'embargo sur les armes imposé à la République centrafricaine. Le Conseil de sécurité doit tenir compte des aspirations légitimes de la République centrafricaine et des pays de la région en ajustant sans délai les mesures de sanction inadaptées et en levant totalement l'embargo dans les plus brefs délais.

Sous la direction de la Représentante spéciale du Secrétaire général, M<sup>me</sup> Rugwabiza, la MINUSCA a renforcé la coordination avec le Gouvernement centrafricain et œuvré de manière intensive pour faire face à la menace des groupes armés, protéger les civils et appuyer la tenue d'élections locales, entre autres. Les cas de violation de l'accord sur le statut des forces ont nettement diminué, ce qui démontre amplement que l'instauration d'une confiance mutuelle avec le pays concerné et la mise en place d'une coopération sont des conditions préalables à la bonne exécution du mandat de toute opération de maintien de la paix. La Chine soutient la MINUSCA et la Représentante spéciale du Secrétaire général pour qu'elles

jouent un rôle plus important dans le processus de paix en République centrafricaine.

**M. Sénéchal de Goffredo Junior** (Brésil) (*parle en anglais*) : Ma délégation remercie les intervenantes et intervenants de leur contribution et souhaite la bienvenue à la Ministre des affaires étrangères de la République centrafricaine à la présente séance.

S'agissant de l'évolution récente de la situation sur le terrain, ma délégation souhaite souligner les points suivants.

Premièrement, le Brésil demeure préoccupé par la situation humanitaire en République centrafricaine. Nous notons avec inquiétude le vide sécuritaire créé par le retrait de la force conjointe tripartite de la République centrafricaine, du Tchad et du Soudan de la zone frontalière et ses implications potentielles, notamment en ce qui concerne la protection des civils et la situation humanitaire déjà désastreuse. L'afflux de réfugiés et de rapatriés soudanais depuis le mois d'avril a également eu de graves répercussions sur la situation humanitaire, posant un défi supplémentaire à la fourniture de l'aide humanitaire. En outre, nous trouvons alarmant l'emploi récurrent d'engins explosifs, qui entrave l'accès humanitaire. Leur effet sur les civils, les acteurs humanitaires et les soldats de la paix marque une tendance inquiétante. Nous saluons le travail accompli par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) pour atténuer cette menace.

Deuxièmement, nous souhaitons souligner le rôle clef que jouent les programmes de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) dans la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine de 2019, et féliciter les autorités centrafricaines pour les progrès réalisés dans la dissolution des groupes armés. En plus de ces activités de DDR, le Gouvernement collabore également avec la MINUSCA afin de mettre en place des programmes de réduction de la violence au sein des communautés locales. Nous voulons encourager le Gouvernement à poursuivre non seulement ce partenariat, mais aussi les efforts qu'il déploie actuellement pour réintégrer les ex-combattants dans les forces de défense nationale et de sécurité intérieure. Nous restons néanmoins préoccupés par les rapports faisant état de la persistance de la violence, ainsi que par l'émergence de groupes armés et d'autodéfense.

Troisièmement, nous estimons qu'il est essentiel de renforcer la présence de l'autorité de l'État dans tout le pays et de faire ainsi respecter l'état de droit, en particulier

à la lumière des informations faisant état de violations des droits humains et du droit international humanitaire. À cet égard, nous tenons à exprimer une nouvelle fois notre appui aux efforts que déploient les autorités locales pour rendre la justice, en particulier grâce à l'action de la Cour pénale spéciale, et aux mesures prises par la MINUSCA pour contribuer à rendre opérationnelle la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation. Nous tenons à féliciter le Gouvernement centrafricain pour ses efforts de décentralisation du processus de paix.

Mon quatrième et dernier point porte sur la contribution des organisations régionales au processus de paix en République centrafricaine. À cet égard, il est particulièrement encourageant de constater l'engagement renouvelé de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs en faveur de la mise en œuvre de la feuille de route de septembre 2021. Nous remercions la Représentante spéciale du Secrétaire général, M<sup>me</sup> Rugwabiza, de sa participation active à ce processus, et espérons que l'appui technique fourni par l'Angola et le rôle moteur joué par ce pays, ainsi que les mécanismes de suivi convenus, continueront de porter leurs fruits.

Avant de conclure, qu'il me soit permis de saluer le rapport final du Groupe d'experts sur la République centrafricaine (voir S/2023/360) et à exprimer notre sincère gratitude pour les efforts qu'il a déployés afin de nous permettre de nous faire une idée plus globale et plus claire de la situation et des défis connexes.

Enfin, je souhaite renouveler l'engagement du Brésil à collaborer avec les autres membres du Conseil pour permettre à la MINUSCA de s'acquitter de son mandat.

**M. Nebenzia** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions de leurs exposés la Représentante spéciale du Secrétaire général, M<sup>me</sup> Valentina Rugwabiza, la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, M<sup>me</sup> Sima Bahous, et le Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, M. Bankole Adeoye. Nous avons écouté avec attention la déclaration de M. Rhosyns Ngatondang.

Nous nous félicitons de la participation à la séance d'aujourd'hui de M<sup>me</sup> Sylvie Baipo Temon, Ministre des affaires étrangères, de la francophonie et des Centrafricains de l'étranger de la République centrafricaine, ainsi que de M<sup>me</sup> Esmeralda Mendonça, Secrétaire d'État aux relations extérieures de l'Angola, et des représentants du Rwanda, du Burundi, de la République démocratique du Congo et de la Guinée équatoriale.

Nous suivons de près la situation en République centrafricaine. Nous nous réjouissons de constater que, dans l'ensemble, la situation est sous le contrôle des forces gouvernementales. Avec l'appui de leurs partenaires, dont la Russie, les autorités centrafricaines sont parvenues à surmonter la phase la plus difficile de la lutte contre ceux qui cherchent à obtenir un changement anticonstitutionnel de pouvoir par la force des armes. Toutefois, les menaces pour la sécurité ne sont pas totalement écartées. La Coalition des patriotes pour le changement, la faction la plus importante et la mieux préparée au combat, n'a pas renoncé à la lutte armée contre le Gouvernement.

Les militants sont particulièrement actifs dans les zones frontalières avec le Tchad, le Soudan, le Cameroun et la République démocratique du Congo. Face à la porosité des frontières et au manque de ressources financières affectées à leur contrôle, les autorités centrafricaines ne sont pas en mesure de lutter efficacement contre les mouvements transfrontaliers des groupes armés illégaux et leur approvisionnement en armes. Une coordination accrue entre Bangui et les pays voisins est nécessaire, et nous observons des progrès dans ce sens, y compris dans le domaine militaire. L'aide ciblée des donateurs est également primordiale.

L'embargo actuel sur les armes, bien qu'assoupli, réduit l'efficacité des Forces armées centrafricaines, limitant considérablement la capacité de Bangui d'imposer l'ordre dans le pays et de contrer les menaces posées par les militants, lesquels refusent de participer au processus de réconciliation nationale.

Dans une lettre (S/2023/383) adressée aux membres du Conseil de sécurité en mai dernier, le Secrétaire général évoque les progrès réalisés par le Gouvernement centrafricain pour satisfaire aux objectifs de référence en vue d'un réexamen du régime des sanctions. Selon les fonctionnaires des Nations Unies, les autorités ont accompli un travail considérable en matière de maîtrise des armements, de désarmement et de réinsertion sociale des ex-combattants. La situation actuelle justifie donc la levée totale de l'embargo sur les armes imposé à Bangui afin de renforcer les capacités des forces armées nationales et des unités chargées de l'application de la loi. Une telle approche va pleinement dans le sens d'un règlement durable et de la réconciliation en République centrafricaine.

L'Union africaine et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, ainsi que les membres africains du Conseil de sécurité, sont résolument favorables à la levée des restrictions. Les Centrafricains eux-mêmes ne cessent d'en parler. Il est évident qu'une stabilisation

à long terme et la progression du processus politique sont impossibles si la République centrafricaine ne bénéficie pas d'un soutien efficace pour renforcer les capacités militaires des forces armées nationales et des unités chargées de l'application de la loi.

Néanmoins, nous considérons que l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, signé à Bangui le 6 février 2019, reste la base qui permettra de parvenir à la stabilité et à la sécurité dans le pays. Nous accueillons avec satisfaction les mesures concrètes prises par Bangui pour faire avancer le processus politique, en vue de normaliser la situation en République centrafricaine. Les groupes armés illégaux qui n'ont pas signé la feuille de route de Luanda, aux termes de laquelle les parties se sont engagées à mettre fin aux hostilités et à entamer le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration des ex-combattants, doivent adhérer au processus. Les chefs militants doivent renoncer aux formes violentes de lutte. Ils doivent engager un véritable dialogue avec Bangui, car il n'y a pas d'autre solution qu'un règlement politique et diplomatique en République centrafricaine. Nous notons avec satisfaction l'annonce de l'autodissolution de cinq groupes armés illégaux à la fin du mois d'avril. À ce jour, neuf des 14 groupes signataires de l'Accord politique ont été dissous. Il s'agit d'une étape importante dans le processus de mise en œuvre du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Toutefois, pour que les progrès se poursuivent, Bangui doit continuer à bénéficier d'un appui financier suffisant.

Nous saluons les efforts déployés par les autorités centrafricaines pour assurer une présence de l'État, renforcer les structures administratives, poursuivre la réforme du secteur de la sécurité, développer le système judiciaire et préparer les premières élections locales depuis 1988. Nous souhaitons à Bangui plein succès dans l'organisation du référendum constitutionnel à la fin du mois de juillet. Nous pensons que les questions relatives aux transformations internes relèvent de la prérogative souveraine du peuple centrafricain, qui a le droit inaliénable de définir sa voie de développement.

La situation socioéconomique désastreuse du pays menace de réduire à néant les réalisations de ces dernières années dans le domaine de la réconciliation nationale. Les faits récents survenus au Soudan voisin exacerbent encore la situation humanitaire dans le pays et alourdissent la charge qui pèse sur le budget de l'État. Quelque 14 000 réfugiés ont déjà arrivés dans le pays. À cet égard, nous pensons que la République centrafricaine

doit recevoir toute l'aide possible par l'intermédiaire des institutions financières internationales et de l'ONU. Nous jugeons inadmissible de politiser l'aide fournie par les donateurs, car c'est essentiellement la population civile qui en pâtit.

La capacité de réaliser de nouveaux progrès pour garantir la pleine participation du pays au Processus de Kimberley est un élément important s'agissant de renforcer la capacité de Bangui de mener une intervention humanitaire efficace et, de manière générale, d'améliorer la situation socioéconomique de la République centrafricaine. Il importe qu'une mission d'inspection du Processus soit envoyée en République centrafricaine afin que les spécialistes puissent constater par eux-mêmes que toutes les conditions nécessaires au changement sont réunies sur le terrain.

Nous continuons à aider la République centrafricaine à renforcer ses capacités militaires. Plusieurs lots de matériel militaire ont été livrés au pays, au su du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine. Les instructeurs russes travaillent avec succès en République centrafricaine, où ils ont été envoyés en réponse à une demande des autorités légitimes. La campagne visant à les discréditer et, de manière générale, les tentatives de faire porter la responsabilité des violations des droits humains aux Forces armées centrafricaines et aux partenaires bilatéraux sont pure spéculation et ne sont pas étayées par des faits établis. Nous estimons qu'il importe que la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine continue à apporter un appui efficace aux autorités.

Nous remercions les pays fournissant des contingents qui risquent leur vie chaque jour en accomplissant leur devoir. La Mission joue un rôle important pour ce qui est d'assurer la sécurité dans le pays. De manière générale, nous pensons qu'il importe que la Mission concentre ses ressources, avant tout, sur l'aide à apporter aux autorités pour établir le contrôle de l'État, lutter contre les groupes armés et protéger les civils. Nous sommes également convaincus que la pleine exécution du mandat ne sera possible qu'en continuant à coopérer de façon constructive avec les autorités centrafricaines.

De toute évidence, seule une normalisation complète de la situation en matière de sécurité permettra à Bangui de se concentrer sur l'élaboration d'un programme national constructif dans l'intérêt des citoyens et de l'État. En juillet, le Conseil de sécurité devra faire tout son possible pour faciliter ce processus, notamment en

levant les sanctions qui visent toujours le Gouvernement légitime.

**M. Kariuki** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier de leurs exposés M<sup>me</sup> Rugwabiza, Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République centrafricaine, la Directrice exécutive Bahous, le Commissaire Adeoye et M. Ngatondang. Je salue la participation de la Ministre des affaires étrangères de la République centrafricaine à la présente séance.

Je formulerai quatre observations en réponse à ce que nous avons entendu.

Premièrement, le Royaume-Uni réaffirme l'importance que continue d'avoir l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine. Il demeure la seule option viable pour mettre fin au conflit qui n'a que trop duré. Nous appelons les autorités centrafricaines à faire fond sur les progrès politiques et à garantir un dialogue constructif avec tous les acteurs politiques du pays. Nous saluons l'action menée par la Représentante spéciale Rugwabiza et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), ainsi que la forte mobilisation régionale en faveur de ces efforts.

Deuxièmement, le Royaume-Uni souligne la nécessité de processus démocratiques transparents en République centrafricaine. Le projet du Président Touadera de réviser de fond en comble la Constitution de la République centrafricaine risque de réduire à néant des années d'efforts intenses consacrés à renforcer le système démocratique du pays. Le référendum ne sert qu'à détourner l'attention des grands problèmes auxquels le pays est confronté, notamment la situation désastreuse sur les plans humanitaire, économique et de la sécurité.

Les projets de référendum constitutionnel ont retardé les élections locales, qui s'inscrivent dans le cadre de la restructuration démocratique de la République centrafricaine et qui font partie intégrante de son processus de paix. Le Royaume-Uni espère que des élections locales pacifiques et crédibles auront lieu le plus rapidement possible.

Troisièmement, nous sommes préoccupés par le mépris croissant pour les droits humains en République centrafricaine. Le dernier rapport en date du Secrétaire général (S/2023/442) indique que les acteurs étatiques, notamment le groupe mercenaire russe Wagner, ont perpétré le plus grand nombre de violations des droits humains au cours de la période considérée. Comme dans d'autres contextes, le groupe Wagner continue de jouer

un rôle déstabilisateur dans le pays. Nous appelons une nouvelle fois le Gouvernement centrafricain à se coordonner pleinement avec tous les acteurs chargés de la sécurité à l'œuvre dans le pays afin de s'assurer qu'ils respectent le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme applicables et que tous les auteurs de violations ou d'atteintes soient tenus de rendre des comptes.

Enfin, les récentes allégations d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles de la part de certains membres du personnel de la MINUSCA sont profondément préoccupantes. Nous appuyons les mesures prises par la Représentante spéciale pour rapatrier le contingent, et nous demandons instamment qu'une enquête approfondie soit menée sur toutes ces allégations.

**M. Pérez Loose** (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je remercie M<sup>me</sup> Valentine Rugwabiza, Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République centrafricaine, de son exposé. Je remercie également de leurs exposés M<sup>me</sup> Sima Sami Bahous, Directrice exécutive d'ONU-Femmes ; M. Bankole Adeoye, Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité de l'Union africaine ; et M. Rhosyns Ngatondang, responsable de l'Association, jeunesse en marche pour le développement en Centrafrique. Je salue la participation de la Ministre des affaires étrangères de la République centrafricaine à la présente séance.

La République centrafricaine partage de vastes frontières avec cinq pays qui ne sont pas épargnés par l'instabilité politique et la violence. Dans ce contexte, nous sommes conscients des défis auxquels le pays est confronté alors qu'il reçoit des flux migratoires qui dépassent les capacités des acteurs humanitaires. La porosité des frontières crée des corridors qui permettent à la criminalité organisée de menacer la stabilité de la République centrafricaine. Le patrimoine des ressources naturelles reste un butin que se disputent les groupes armés transnationaux.

Sur le plan politique, nous exhortons le Gouvernement à continuer de promouvoir le dialogue afin que le référendum constitutionnel puisse avoir lieu le 30 juillet prochain dans un esprit de civisme et, surtout, dans un climat de paix. Les processus démocratiques, en particulier les élections locales, sont importants pour parvenir à la décentralisation. Nous espérons que les préparatifs des élections municipales qui étaient prévues en juillet reprendront en septembre prochain. Nous devons augmenter l'aide fournie au panier de fonds afin de garantir la tenue de ces élections.

L'Équateur continuera à plaider pour une participation plus importante et plus concrète des femmes à la vie politique nationale. Nous demandons instamment la poursuite des efforts pour atteindre le quota de 35 % de femmes à des postes politiques, un quota fixé en 2016.

Les efforts déployés pour faire avancer la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, avec des progrès concernant la feuille de route conjointe pour la paix en République centrafricaine de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et le processus de Luanda, ainsi que les échanges actifs du Gouvernement avec les pays voisins et les préfectures, qui élargissent le processus en interne avec l'appui de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), sont autant d'éléments qui constituent des pas importants vers la paix.

En termes de sécurité, le contrôle territorial est essentiel, tant pour le renforcement de l'état de droit que pour la mise en place d'institutions et la décentralisation. C'est pourquoi les progrès réalisés dans l'application de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine et l'annonce récente de la dissolution de deux groupes armés sont encourageants. Nous saluons le travail accompli par le Gouvernement et la MINUSCA pour renforcer la présence de l'État dans certaines régions après six années d'absence, ainsi que le l'action communautaire engagée pour restaurer le tissu social.

Nous constatons avec inquiétude que l'emploi sans discrimination d'explosifs et de mines a augmenté. La population continue d'être victime de ces dangers, ainsi que de l'extorsion et de l'imposition de taxes illégales. C'est pourquoi nous appelons à la poursuite des efforts conjoints de la MINUSCA pour éliminer ces dispositifs et protéger les civils. Nous exhortons les pays voisins de la République centrafricaine à coopérer dans la lutte contre le trafic d'armes et d'explosifs.

En ce qui concerne la situation humanitaire, le rapport du Secrétaire général (S/2023/442) indique qu'en raison du conflit au Soudan, le nombre de personnes traversant la frontière soudanaise vers la République centrafricaine augmente. L'accès humanitaire aux personnes déplacées sera encore plus difficile avec l'arrivée de la saison des pluies. On estime que 56 % de la population centrafricaine aura besoin d'une aide humanitaire. Il faut aider cette population par des contributions volontaires, et un dispositif de soutien est nécessaire pour ouvrir les flux financiers qui permettraient à l'État de fournir des services de base nécessaires à son développement.

Nous continuons de recevoir des informations faisant état de violations des droits humains et du droit international humanitaire. Nous déplorons la violence fondée sur le genre et le recours à la violence sexuelle comme tactique de guerre, ainsi que les violations perpétrées contre des minorités ethniques et religieuses. Nous demandons que des enquêtes soient menées sur ces violations, d'où qu'elles viennent. La lutte contre l'impunité est essentielle pour mettre fin aux cycles de violence et promouvoir la réconciliation.

Nous saluons le travail effectué par la Cour pénale spéciale pour les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité, ainsi que par la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation. Nous espérons que la République centrafricaine continuera d'œuvrer de concert avec la Commission de consolidation de la paix au renforcement du système judiciaire.

Enfin, je me dois de dire que l'Équateur salue l'action de la MINUSCA et sa coopération active avec le Gouvernement centrafricain. Nous encourageons la poursuite du dialogue afin d'obtenir de meilleurs résultats pour la population que la Mission a pour mandat et l'obligation de protéger.

**M<sup>me</sup> Shino** (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie de leurs exposés la Représentante spéciale du Secrétaire général Rugwabiza, la Directrice exécutive Bahous, le Commissaire de l'Union africaine Adeoye et M. Ngatondang. Je salue également la présence de la Ministre des affaires étrangères de la République centrafricaine, S. E. M<sup>me</sup> Baipo Temon, et d'autres représentants des États de la région.

Je tiens tout d'abord à saluer le dévouement constant dont fait preuve la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) dans des conditions difficiles. La consolidation de la paix et de la stabilité en République centrafricaine passe par l'exécution efficace du mandat de la MINUSCA. À cet égard, nous nous félicitons de la communication étroite entretenue entre le Gouvernement et les dirigeants de la MINUSCA.

Cependant, les graves allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles commises par des soldats de la paix de l'ONU sont très préoccupantes. Toutes les allégations doivent faire l'objet d'une enquête approfondie, et il faut appliquer une stricte politique de tolérance zéro à l'égard de ces actes odieux.

Les conditions de sécurité en République centrafricaine restent instables en raison de la poursuite des

affrontements militaires avec des groupes armés. La violence et les hostilités ont poussé les gens à fuir leurs foyers, et ce sont les femmes et les enfants qui souffrent le plus. Nos préoccupations déjà profondes sont aggravées par les informations faisant état de violences sexuelles, utilisées notamment comme arme de guerre, ainsi que du recrutement et de l'utilisation d'enfants dans le conflit. Nous jugeons également préoccupantes les allégations de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits commises par les groupes armés, les acteurs étatiques et le personnel de sécurité dont il est fait état dans le rapport du Secrétaire général (S/2023/442). Pour changer de cap, l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine de 2019 doit être pleinement mis en œuvre par les signataires et avec la plus grande priorité. À cet égard, je voudrais mettre en exergue les points suivants.

Premièrement, il reste essentiel de mettre l'accent sur le dialogue inclusif et le processus de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement (DDRR) pour parvenir à une paix durable dans le pays. Nous saluons les efforts que ne cesse de faire le Gouvernement centrafricain pour dialoguer avec les groupes armés en vue de trouver une solution politique, et nous nous félicitons en outre que plusieurs groupes armés ont été dissous depuis la dernière séance d'information du Conseil de sécurité consacrée à la République centrafricaine (voir S/PV.9265). La campagne offensive en cours doit s'accompagner de nouvelles tentatives de ramener à la table des négociations ceux qui se battent encore, bien qu'ils soient désormais sur la défensive. La démonstration de la transition réussie des ex-combattants est essentielle pour motiver les groupes armés fragmentés à participer au programme national de DDRR. Nous saluons les efforts déployés par le Gouvernement, en collaboration avec les partenaires internationaux, pour réduire les délais entre la démobilisation et le début du processus de réinsertion socioéconomique, et pour assurer une transition sans heurt.

Deuxièmement, nous devons promouvoir davantage une approche régionale. La concentration des activités des groupes armés et des flux illicites d'armes dans les zones frontalières montre clairement qu'il importe de renforcer l'efficacité des contrôles aux frontières dans la région. Les cadres de la commission mixte pour la gestion des questions transfrontières avec les pays voisins doivent être davantage utilisés. Ces cadres doivent également contribuer à renforcer la gestion des ressources naturelles afin de prévenir l'exploitation illégale et le trafic de minéraux précieux.

La situation humanitaire dans les régions frontalières est un autre sujet de préoccupation. Elle est aggravée par l'afflux massif de réfugiés dû au récent conflit au Soudan, malgré les efforts faits de la République centrafricaine pour accueillir plus de 10 000 réfugiés soudanais. Les pays de la région doivent adopter une approche coordonnée pour répondre aux graves besoins humanitaires et empêcher toute exploitation par les groupes armés. Le Japon a fourni une aide alimentaire d'urgence pour atténuer la crise de sécurité humaine.

Enfin, la tenue d'élections locales crédibles, pacifiques et ouvertes à tous reste essentielle pour étendre l'autorité de l'État et promouvoir l'état de droit. Une gouvernance locale stable nécessite des dirigeants légitimes bénéficiant de la confiance de la population. À cet égard, le rôle d'appui de la MINUSCA, en étroite coordination avec le Gouvernement, est crucial. Le Japon reste déterminé à concourir à l'amélioration de la situation de la population centrafricaine.

**M. Wood** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général, M<sup>me</sup> Rugwabiza, de son leadership et de son exposé aujourd'hui. Les États-Unis apprécient son engagement, celui de son équipe et celui des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police en faveur de la paix en République centrafricaine. Je remercie également M<sup>me</sup> Bahous, l'Ambassadeur Adeoye et M. Ngatondang de leurs exposés instructifs et complets. Je souhaite aussi la bienvenue à la Ministre des affaires étrangères de la République centrafricaine à la présente séance.

Les États-Unis sont profondément préoccupés par les informations publiées ce mois-ci selon lesquelles des soldats de la paix tanzaniens se seraient rendus coupables d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Nous félicitons le Secrétariat d'avoir rapidement pris la décision, à la suite d'une enquête préliminaire, de rapatrier l'unité concernée conformément à la politique de tolérance zéro du Secrétaire général à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles et à la résolution 2272 (2016). Un tel comportement est inacceptable et contraire à l'esprit du maintien de la paix, et il compromet les contributions positives de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) dans le pays. Nous appelons à l'application du principe de responsabilité et à la pleine application de la résolution 2272 (2016) pour amener les auteurs de ces actes à en répondre.

Par ailleurs, nous saluons les progrès accomplis par la Mission dans la conduite de patrouilles conjointes et

coordonnées avec les forces de sécurité centrafricaines, qui ont permis de déjouer des attaques de groupes armés contre les civils en luttant activement contre les sources d'instabilité.

La MINUSCA joue également un rôle clef s'agissant d'aider le Gouvernement à préparer les prochaines élections locales, notamment en encourageant le dialogue politique et en fournissant un appui logistique, sécuritaire et technique. La portée du mandat de la Mission est claire : elle est uniquement autorisée à appuyer le dialogue républicain et les élections locales de 2023 en République centrafricaine, mais aucun autre processus politique.

Les États-Unis sont préoccupés par le fait que le Gouvernement centrafricain a annoncé qu'il poursuivrait ses efforts en vue d'amender la Constitution nationale pour éliminer la limitation du nombre de mandats consécutifs ou accroître ce nombre. Nous sommes déçus que des élections locales historiques, qui sont importantes pour la décentralisation et pour assurer une plus grande représentation politique, ne soient plus prioritaires et aient été retardées en faveur d'un référendum constitutionnel qui risque de déstabiliser le pays.

Soyons clairs : la République centrafricaine a le droit de modifier sa constitution. Mais nous demandons instamment au Gouvernement de garantir la participation des divers acteurs politiques et de la société civile à toute éventuelle révision du document fondateur du pays. Un référendum transparent, libre et équitable reflétant la volonté du peuple centrafricain est essentiel à la réalisation d'une paix et d'une sécurité durables.

En ce qui concerne le régime de sanctions appliqué à la République centrafricaine, que le Conseil de sécurité négociera bientôt, je tiens à souligner le rôle important que joue la procédure de notification pour garantir la transparence. L'embargo sur les armes n'empêche pas le Gouvernement centrafricain de se procurer les armes dont il a besoin pour lutter contre les groupes armés. En effet, comme l'a expliqué le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine lors de sa visite en République centrafricaine au début du mois, le Gouvernement centrafricain parvient à se procurer tous les types d'armes et d'avions nécessaires à la formation de ses forces armées. L'embargo vise à empêcher le transfert d'armes aux groupes armés, ce qui a des conséquences évidentes sur la sécurité de la République centrafricaine. Nous espérons vivement collaborer dans un esprit constructif avec les autres membres du Conseil et le Gouvernement

centrafricain tout au long des négociations sur le renouvellement du régime de sanctions.

Enfin, comme nous l'avons constaté au cours de la dernière saison sèche, il n'existe pas de solution purement militaire à la crise en République centrafricaine. La seule solution durable passe par le dialogue politique, notamment l'application intégrale et inclusive de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine de 2019 et de la feuille de route de 2021, négociée au niveau régional. Malheureusement, certaines entités prédatrices en République centrafricaine continuent de déstabiliser le pays, de menacer le processus de paix et de compromettre la souveraineté de la République centrafricaine afin d'exploiter davantage les richesses centrafricaines dans leur propre intérêt.

Les rapports du Groupe d'experts sur la République centrafricaine indiquent clairement que les forces du groupe Wagner, appelées « instructeurs russes », ne se contentent pas de mener de violentes opérations de combat sans discernement, mais qu'elles étendent aussi leur contrôle sur les ressources naturelles de la République centrafricaine, évinçant au passage des entreprises légitimes. Par exemple, le rapport du Groupe d'experts publié en mai (voir S/2023/360) indique que ces prétendus instructeurs russes occupent les locaux d'une société centrafricaine d'achat de diamants à Bria depuis plus d'un an sans l'aval de cette dernière.

Nous demeurons également très préoccupés par le fait que le groupe Wagner et les forces gouvernementales empêchent la MINUSCA de se déplacer librement pour protéger les civils et enquêter sur les violations des droits humains. Les rapports rédigés au cours de l'année écoulée par M. Yao Agbetse, l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en République centrafricaine rendent compte par ailleurs des terribles violations des droits de l'homme que les forces du groupe Wagner infligent aux civils centrafricains et aux fonctionnaires du Gouvernement, notamment les meurtres, les violences sexuelles et d'autres violences corporelles. Si les responsables de ces actes odieux ne sont pas amenés à en répondre, la République centrafricaine ne pourra pas parvenir à la paix nécessaire pour libérer le vaste potentiel du pays.

Les États-Unis restent dévoués au peuple centrafricain et déterminés à faire en sorte que justice lui soit rendue pour les crimes qu'il a subis. Nous appelons à nouveau tous les acteurs à déposer les armes et à choisir la voie du dialogue afin de parvenir à une paix durable qui n'a que trop tardé.

**M<sup>me</sup> Dautllari** (Albanie) (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général, M<sup>me</sup> Rugwabiza, de son exposé. Je remercie également de leurs observations la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, le Commissaire de l'Union africaine et le représentant de la société civile. Je salue la participation de la Ministre des affaires étrangères de la République centrafricaine à la présente séance.

Qu'il me soit permis de souligner trois points.

Premièrement, l'Albanie est gravement préoccupée par la situation humanitaire dans le pays, qui est aggravée par le conflit soudanais et fait augmenter le nombre de réfugiés et de rapatriés. Nous sommes également déçus de constater que les difficultés d'accès à l'aide humanitaire persistent et que les activités des groupes armés continuent de menacer la circulation et la sécurité des civils. Nous encourageons les autorités à s'efforcer d'améliorer l'accès à la justice pour les victimes, y compris les victimes de violences sexuelles, afin qu'elles puissent se manifester sans crainte, et à lancer des enquêtes rapides et approfondies sur les violations des droits humains.

Comme indiqué dans le rapport du Groupe d'experts sur la République centrafricaine qui couvre la dernière période considérée (voir S/2023/360), le groupe Wagner est responsable de graves violations des droits humains, ne se conforme pas aux procédures de notification et occupe unilatéralement les locaux d'une société diamantaire privée.

Deuxièmement, l'Albanie juge encourageants les efforts du Gouvernement pour revitaliser le processus de paix tout en harmonisant l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine et la feuille de route de Luanda. La décentralisation du processus de paix constitue une avancée en vue de créer un environnement inclusif indispensable et d'apaiser le conflit grâce au dialogue, en mettant l'accent sur la poursuite du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

L'Albanie accueille avec satisfaction les préparatifs électoraux et la signature du plan intégré de sécurisation des élections locales. Néanmoins, nous sommes préoccupés par l'appel à un référendum constitutionnel et par le report des préparatifs des élections locales. Nous appelons le Gouvernement à garantir l'ouverture et la transparence de ce processus, en collaborant avec l'opposition et la société civile, ce qui garantirait la légitimité de ce processus et générerait un large consensus en sa faveur. Nous nous faisons l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général aux dirigeants politiques afin qu'ils s'abstiennent de

tout acte de nature à compromettre les progrès et l'application de l'Accord politique, notamment les discours de haine et l'incitation à la violence.

Troisièmement, l'Albanie sait gré à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) de son engagement continu, de sa coopération renouvelée avec les autorités et de son action dynamique en vue de parvenir à la stabilité. Nous espérons que ces liens se renforceront et permettront de remédier aux difficultés auxquelles la MINUSCA est confrontée, notamment en ce qui concerne le respect de l'accord sur le statut des forces et la nécessité de veiller à ce que la Mission puisse utiliser pleinement ses capacités aériennes.

Enfin, nous saluons la réaction rapide de la Mission et les mesures qu'elle a prises face au dernier cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles, conformément à la politique de tolérance zéro à l'égard de tels incidents et à la résolution 2272 (2016). Personne ne devrait être à l'abri de l'obligation de rendre des comptes.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant des Émirats arabes unis.

Je tiens à remercier la Représentante spéciale Rugwabiza et le Commissaire Adeoye de leurs exposés complets. Je remercie également la Directrice exécutive Bahous d'avoir mis l'accent sur la situation des femmes et des filles en République centrafricaine, ainsi que M. Rhosyns Ngatondang de nous avoir fait part de ses observations de première main. Je salue par ailleurs la participation de M<sup>me</sup> Baipo Temon, Ministre des affaires étrangères de la République centrafricaine, ainsi que des représentants des États de la région à cette séance.

La présente séance d'information nous rappelle les progrès importants accomplis à ce jour, ainsi que la nécessité de continuer à appuyer la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine afin de poursuivre le processus de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement et la mise en œuvre des programmes de réforme du secteur de la sécurité. À cet égard, je voudrais aborder aujourd'hui trois éléments clefs.

Premièrement, nous devons assurer la sécurité si nous voulons instaurer une paix et une stabilité durables en République centrafricaine. La situation en matière de sécurité est très préoccupante. La prolifération des groupes armés, l'utilisation d'engins explosifs et l'exploitation illicite des ressources naturelles soulignent combien il

importe de redoubler d'efforts et de renforcer les accords régionaux existants afin de contribuer à la désescalade des tensions, de remédier à l'instabilité et de garantir la paix. Il faut s'attaquer au problème des groupes armés pour assurer la viabilité des efforts politiques. Nous rappelons qu'il est essentiel que le cessez-le-feu soit respecté par toutes les parties et que les mécanismes bilatéraux et multilatéraux avec les pays voisins soient renforcés, comme on a pu le voir lors de l'opération conjointe qui a été menée récemment avec le Tchad. La visite récente dans le pays du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine a permis aux membres du Conseil de mieux comprendre les progrès réalisés dans le cadre des efforts de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement, de la réforme du secteur de la sécurité et d'autres domaines clefs, ainsi que de prendre la mesure du travail louable des soldats de la paix et d'autres parties prenantes sur le terrain.

Deuxièmement, dans ce contexte, il est urgent de régler les problèmes humanitaires qui se posent actuellement dans le pays. Près des trois quarts de la population centrafricaine sont confrontés à de graves difficultés économiques et humanitaires, notamment l'insécurité alimentaire. La situation des personnes déplacées reste une préoccupation urgente, en particulier au vu des événements récents dans les pays voisins. Nous encourageons la République centrafricaine, la région et tous les acteurs humanitaires à coordonner leurs efforts en vue de faciliter l'accès à l'aide humanitaire et de garantir la sécurité des acteurs humanitaires. De même, les manifestations des changements climatiques et écologiques, parmi d'autres facteurs qui se recourent, continuent d'aggraver la situation humanitaire et en matière de sécurité et d'alimenter les tensions communautaires. La diminution des précipitations dans l'ensemble de la région a conduit à la modification des couloirs de transhumance, ce qui attise les tensions et exacerbe la violence. Pour remédier aux conséquences de ces problèmes sur la sécurité, nous proposons d'adopter une approche qui tienne compte des changements climatiques en ce qui concerne la République centrafricaine, en s'attachant à renforcer l'intégration des données et des informations relatives aux changements climatiques dans les stratégies d'atténuation et de gestion des risques. À cet égard, nous saluons les efforts déployés par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) pour augmenter sa consommation d'énergie renouvelable. Par ailleurs, il serait utile que des informations actualisées sur les effets des changements

climatiques sur la paix et la sécurité en République centrafricaine soient communiquées au Conseil.

Troisièmement, nous devons préserver les progrès accomplis dans le cadre de la coopération avec la MINUSCA. Nous nous félicitons de la poursuite d'une coopération constructive entre la République centrafricaine et la Mission. La protection des civils reste une priorité fondamentale, et nous attachons une grande importance au rôle crucial joué par M<sup>me</sup> Rugwabiza et la MINUSCA dans le renforcement des capacités du pays en matière de sécurité. Il est essentiel de continuer d'appuyer les efforts visant à renforcer les institutions et à étendre l'autorité de l'État, notamment en aidant le pays à préparer des élections ouvertes à toutes et à tous. Nous nous félicitons également des efforts déployés pour intégrer des approches et des initiatives tenant compte des questions de genre, qui ont pour but de faire participer les femmes à la gestion des conflits et de réduire la violence à l'échelon local. Dans le cadre de notre engagement en faveur du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, nous estimons qu'il est indispensable de continuer d'appuyer la participation économique des femmes et leur formation aux fonctions d'encadrement pour s'attaquer efficacement au problème des violences sexuelles liées au conflit et renforcer leur participation au processus de paix. Nous nous associons au Secrétaire général pour condamner toute forme d'exploitation ou d'atteinte sexuelle et réaffirmer notre attachement à une politique de tolérance zéro.

Pour terminer, les Émirats arabes unis continuent d'appuyer toutes les mesures destinées à aider la population centrafricaine à concrétiser ses aspirations à la sécurité, à la stabilité et à la prospérité. Nous devons tout mettre en œuvre pour encourager ces initiatives à mesure que le pays continue d'avancer sur la voie de la paix.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole à la Ministre des affaires étrangères, de la francophonie et des Centrafricains de l'étranger de la République centrafricaine.

**M<sup>me</sup> Baïpo Temon** (République centrafricaine) : Je voudrais avant tout propos vous féliciter, Monsieur le Président, pour la présidence du Conseil de sécurité par votre pays, les Émirats arabes unis, ainsi que pour la qualité avec laquelle vous assurez cette présidence. Qu'il me soit aussi permis d'adresser mes vives salutations à toutes les personnes ici présentes, ainsi que de leur exprimer au nom du Gouvernement et du peuple centrafricains nos sincères remerciements pour leur mobilisation autour de la cause

centrafricaine. J'adresse également mes vives félicitations à la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République centrafricaine et Cheffe de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) pour le résumé du rapport du Secrétaire général qui nous a été présenté (S/2023/442), à la Directrice exécutive d'ONU-Femmes pour son point de présentation sur la situation des femmes et des jeunes filles en République centrafricaine, au Directeur de l'association Jeunesse en marche pour le développement en Centrafrique pour son appel à la paix en République centrafricaine et la contribution de son association à la lutte contre les discours de haine, et à l'ensemble des ambassadeurs et représentants ici présents ayant pris la parole pour exprimer leur soutien, leur solidarité, leur compassion, leurs encouragements et également leurs préoccupations.

Comme à l'accoutumée, c'est pour moi un devoir moral et un réel honneur de prendre la parole à cette tribune au nom de mon pays, la République centrafricaine, à l'occasion de l'examen du rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation politique et sécuritaire en République centrafricaine. C'est ici l'occasion de réitérer à l'endroit de M. António Guterres, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, la gratitude du Gouvernement et du peuple centrafricains pour son engagement sans relâche en faveur de la paix, de la stabilité et du développement dans le monde en général, et en République centrafricaine en particulier.

S'agissant du rapport sur l'évolution de la situation politique et sécuritaire en République centrafricaine, je voudrais en premier lieu me satisfaire de la reconnaissance des efforts et des avancées significatifs réalisés par le Gouvernement centrafricain. Ce rapport est en effet appréciable. Même s'il présente quelques imprécisions et incohérences, il se veut, *a contrario* des précédents rapports, être le reflet des progrès de la République centrafricaine. En effet, il est important de noter que depuis le retour à l'ordre constitutionnel, avec l'accession à la magistrature suprême de S. E. M. Faustin Archange Touadera, Président de la République et chef de l'État, le Gouvernement centrafricain ne cesse de mener tous les efforts nécessaires pour un retour à la paix définitif, un renforcement de l'état de droit, la restauration de l'autorité de l'État sur toute l'étendue du territoire, la préservation des acquis démocratiques et un meilleur vivre-ensemble, l'objectif étant de stabiliser le pays afin d'obtenir les conditions propices à son essor. Ces efforts ont été menés avec le soutien de la communauté internationale à travers la MINUSCA, du continent africain avec l'Union

africaine, de la sous-région avec des organisations telles que la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et de tous les partenaires bilatéraux, ainsi que techniques et financiers, de la République centrafricaine.

C'est ici pour moi l'occasion de remercier la communauté internationale et la MINUSCA pour leur ferme appui et la meilleure coordination observée avec les résultats obtenus, l'Union africaine, et particulièrement les trois membres africains du Conseil de sécurité, le Gabon, le Ghana et le Mozambique, qui portent de manière remarquable la cause et la voix de leur république sœur, la République centrafricaine, au sein du Conseil de sécurité, répondant ainsi efficacement aux principes fondateurs de notre communauté africaine continentale visant à défendre les intérêts de notre Afrique et de ses États membres face aux enjeux stratégiques que l'Afrique et ses États membres représentent sur la scène internationale. Mes remerciements vont également au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, pour son communiqué de soutien aux revendications légitimes de la République centrafricaine, au Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, au Groupe des Sages de l'Union africaine et, je l'ai dit, à différentes organisations sous-régionales, comme la CIRGL et la CEEAC, pour leur soutien appuyé au processus politique pour la paix en République centrafricaine.

Sur le plan sécuritaire, – et Monsieur le Président, vous m'excuserez d'être longue – les avancées sont significatives. Le Gouvernement reste engagé dans la politique de décentralisation. Ainsi, l'État a restauré son autorité sur environ 85 % du territoire. Il me plaît de dire que la situation sécuritaire s'est améliorée. Néanmoins, elle reste volatile, et donc imprévisible, du fait des vellétés exacerbées des ennemis de la paix, que sont les groupes armés, et de certains acteurs politiques ou supplétifs civils qui persistent dans le langage des armes, de la désinformation et de l'incitation à la haine et à la division, en refusant d'adhérer au processus politique pour la paix et la stabilité en République centrafricaine.

L'amélioration de la situation sécuritaire est à encourager et féliciter. Qu'il me soit permis de saisir l'occasion pour féliciter le travail conjugué du Gouvernement que dirige M. Félix Moloua, Premier Ministre et Chef du Gouvernement, sous l'impulsion du Président Touadera, Chef de l'État, avec le soutien de la MINUSCA, de la Fédération de Russie et du Rwanda, sans oublier les partenaires techniques et financiers qui nous appuient dans les

programmes de formation de nos officiers et le programme de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement (DDRR), à savoir les États-Unis d'Amérique, la Banque mondiale et l'Union européenne, notamment dans le cadre de la mission de conseil aux forces de sécurité intérieure, appelée mission de conseil militaire de l'Union européenne en République centrafricaine, pour ne citer que ceux-là.

Les défis politiques et sécuritaires de la République centrafricaine sont nombreux et complexes, d'abord du fait des conséquences négatives des trop nombreuses crises militaro-politiques que le pays a connues, livrant ce dernier à une instabilité chronique visant à alimenter la précarité et la misère d'une population ainsi facilement manipulable, mais aussi du fait des attaques et incursions sporadiques menées par les groupes armés, profitant de l'exploitation illicite des richesses du sous-sol centrafricain pour commettre leurs forfaitures avec des armes de plus en plus sophistiquées, acquises au vu et au su de la communauté internationale et du Conseil de sécurité, en particulier, qui peinent à s'attaquer aux réels problèmes centrafricains, à savoir la source d'approvisionnement de ces armes par les groupes armés vivant dans la brousse et dont le circuit d'approvisionnement en armes lourdes et dernier cri, ainsi qu'en mines antipersonnel, devrait inquiéter à plus d'un titre. Notant qu'aucun pays limitrophe de la République centrafricaine n'est fabricant d'armes, le réseau d'approvisionnement des armes avec lesquelles la population centrafricaine est massacrée devrait en premier lieu interroger le Conseil et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme. La persistance des vellétés des groupes armés vient du fait que ces derniers peuvent s'alimenter librement et sans être inquiétés.

Au lot des défis internes de la République centrafricaine, nous devons ajouter l'enclavement du pays, qui l'expose à des défis transfrontaliers. Il ne faut pas oublier que la République centrafricaine partage des frontières avec six États, dans une sous-région encline aux conflits armés et au trafic d'armes. Les retombées négatives des crises externes à la République centrafricaine sont une réelle préoccupation pour le Gouvernement centrafricain, notamment le regain des tensions armées au Soudan, qui constitue une alerte extrême, avec ses conséquences humanitaires et sécuritaires inquiétantes, car l'activité des rebelles en République centrafricaine est favorisée par les défis sécuritaires grandissants au niveau de nos frontières, notamment avec le Tchad et le Soudan.

Face à tous ces défis sécuritaires, le Gouvernement poursuit ses efforts, notamment dans le cadre des

renforcements de la coopération bilatérale et sous-régionale, y compris avec des initiatives et actions conjointes lorsque cela est nécessaire, tel que récemment avec le Tchad, pour dissoudre un mouvement armé voulant utiliser la terre centrafricaine comme base arrière pour déstabiliser un pays frère, le Tchad. Les discussions bilatérales et sous-régionales auxquelles participe la République centrafricaine se poursuivent. Face à l'étendue du travail à mener, les discussions directes sous forme de consultations politiques sont favorisées, par rapport aux commissions mixtes, lourdes en termes de préparation. De plus, le Gouvernement et la MINUSCA doivent poursuivre les efforts d'un travail coordonné qui porte désormais ses fruits afin de mener de manière encore plus efficace la restauration de l'autorité de l'État sur toute l'étendue du territoire.

C'est pourquoi il est important de retenir que nous devons travailler ensemble, non pas à maintenir la paix que nous n'avons pas encore assise, mais à nous occuper fermement de l'asseoir, par une politique de consolidation de nos efforts communs ou de stabilisation de nos acquis, le tout étant de mettre en œuvre un programme complet tenant compte des besoins de sécurisation et de consolidation de la sécurisation par la mise en place concomitante des services de bases et d'un programme de développement économique par la promotion des potentialités des régions concernées. Les efforts initiés, notamment à Sam Ouandja, doivent donc être poursuivis et soutenus afin qu'au regard de l'immensité du territoire centrafricain et des besoins en termes de développement d'infrastructures routières et d'urbanisation, nous puissions, avec un travail coordonné, organisé et structuré, apporter des réponses concrètes à la population.

Face aux velléités des groupes armés, une coordination accrue doit être mise en œuvre aux fins d'interventions coordonnées pour éviter l'incompréhension dénoncée, notamment dans le rapport du Secrétaire général, et pour lequel le Gouvernement reste à l'écoute pour plus de précisions et afin de résoudre certains malentendus qui pourraient être résolus par une simple communication. N'oublions pas que c'est le terrain qui commande, et que les violations observées de part et d'autre ne peuvent être améliorées que par une parfaite collaboration. Je voudrais insister sur la nécessité pour le Conseil de soutenir les efforts entrepris par la Représentante spéciale du Secrétaire général à travers la définition d'un mandat réellement robuste et des règles d'engagement plus efficaces.

Sur le plan politique, la République centrafricaine poursuit ses efforts d'appropriation du processus politique

mutualisé pour la paix et la réconciliation. Les initiatives entreprises suite à la mutualisation de la feuille de route de Luanda et de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine sont désormais étendues à l'arrière-pays, sur l'ensemble du territoire, par une campagne de vulgarisation et de sensibilisation à travers les structures décentralisées et les acteurs locaux. Les différentes composantes du processus restent portées sous la coordination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement. Ainsi, la politique nationale de sécurisation des frontières a été validée, des sous-commissions techniques ont été constituées et d'autres sont en cours d'organisation. De plus, les grandes commissions mixtes ont été planifiées afin d'entériner les résultats des activités menées dans le cadre des sous-commissions techniques.

Il faut noter également que le comité de suivi du dialogue républicain est désormais opérationnel, et le Gouvernement continue à travailler sur les cadres existants et utiles pour favoriser le maintien d'un dialogue permanent de résolution des différends entre les Centrafricains et les Centrafricaines. Le programme de DDRR, bien que souffrant d'un manque de financement, continue de marquer des progrès significatifs. Neuf groupes armés désarmés et démobilisés se sont dissous, répondant ainsi aux termes de leur engagement pris dans le cadre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation. Un processus de définition des critères d'identification des ex-combattants étrangers est en cours. À propos de la réforme du secteur de la sécurité, les actions se poursuivent également, conformément au plan national de défense, et ce sont justement les résultats des efforts menés qui sont reflétés dans le rapport qui reconnaît les efforts menés et résultats obtenus. Les auteurs présumés de violations des droits humains sont poursuivis, notamment par le tribunal militaire, en ce qui concerne les officiers, à l'initiative de l'Inspection générale des armées.

Les élections locales prévues pour juillet ont été reportées à septembre, du fait d'une faible mobilisation financière et donc d'un déficit restant à couvrir de plus de 14 millions de dollars. D'autre part, le Président de la République, en réponse à la volonté exprimée par la population d'avoir une nouvelle constitution, a annoncé la tenue d'un processus référendaire le 30 juillet prochain. Les débats politiques autour de ce sujet cherchent à créer la cacophonie autour d'un seul point, celui du troisième mandat, aux fins de faire oublier que le référendum est par excellence l'expression de la souveraineté populaire et donc de la démocratie. Il s'agit de consolider les résultats de nos efforts collectifs chèrement acquis à travers une loi fondamentale solide pour un avenir assis sur une

fondation garante de l'aspiration et de la volonté du peuple centrafricain. Il est important de noter que ce processus référendaire est totalement distinct des élections locales, qui ne sont point annulées, mais reportées à une date dont le chronogramme est en cours d'établissement et sera communiqué très prochainement par l'Autorité nationale des élections. De plus, il a été clairement annoncé que le processus référendaire était porté par l'État centrafricain, et sa sécurisation par les Forces armées centrafricaines avec l'appui de ses partenaires bilatéraux que sont la Russie et le Rwanda. La MINUSCA n'est point impliquée et ne sera point impliquée dans ce processus.

Je voudrais répondre à une opinion qui a été donnée ici en précisant que la distraction ne réside point dans la volonté de donner la légitimité à un peuple, mais dans la volonté de légitimer des groupes armés afin de maintenir dans un état de dépendance tout un pays, et sa population, à travers un dialogue avec ses oppresseurs, là où les pays ici présents optent pour la fermeté et la justice sans passer par la phase transitionnelle.

Sur les violations des droits humains et la lutte contre l'impunité, le Gouvernement reste attaché à la lutte contre l'impunité. Le renforcement des juridictions judiciaires a été achevé ; ainsi, les jugements et les sessions criminelles se sont tenus. Soixante-six mandats d'arrêts ont été lancés par la Cour pénale spéciale, et les premières décisions judiciaires concernant la réparation des victimes ont été prononcées. Des efforts continuent à être menés afin de répondre aux problématiques des violations des droits humains et des violations sexuelles. Par ailleurs, le Gouvernement sollicite de la MINUSCA une coordination et une collaboration lors des missions d'enquêtes des experts, et notamment dans les cas de violations des droits humains. De même, le Gouvernement apprécierait d'être informé des enquêtes menées lors d'allégations de violations des droits humains et de violations sexuelles commises par des personnels ou des contingents de la MINUSCA. Le Gouvernement est disposé à appuyer la MINUSCA dans sa tolérance zéro, cela pour éviter les tensions qui ont suivi les allégations mensongères subies par le contingent gabonais, dont le retrait sans solution transitoire avait porté préjudice à la population, qui avait été attaquée dès ledit retrait.

Sur le plan humanitaire, la situation reste alarmante du fait de la baisse conséquente de la mobilisation humanitaire en faveur de la République centrafricaine, des attaques sporadiques des groupes armés mettant à mal le processus de retour des déplacés et réfugiés dans les zones sujettes à de fréquentes incursions des rebelles,

et des nouveaux défis liés aux retombées des crises dans les pays limitrophes, notamment au Soudan et au Tchad, avec l'afflux de réfugiés dans les villes centrafricaines frontalières. Le Gouvernement, avec l'appui des partenaires humanitaires, surmonte ces défis nouveaux afin de répondre à la solidarité humaine et fraternelle. Sur le plan humanitaire, la nécessité d'une mobilisation des ressources afin de répondre à ces nouveaux défis est urgente. Je lance donc un appel à la communauté internationale pour un soutien pouvant permettre de répondre aux premiers besoins essentiels des personnes vulnérables.

Sur le plan économique et financier, la situation économique du pays reste difficile, impliquant une situation sociale elle aussi préoccupante et difficile. La récente approbation du Fonds monétaire international (FMI) est donc à saluer, c'est pourquoi le Gouvernement continuera à travailler avec le FMI sur les réformes nécessaires et poursuivra ses efforts afin d'obtenir les conditions propices pour entamer le développement économique et social du pays. Ainsi, tout en saluant la décision de prolongation du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix, le Gouvernement travaille à la définition d'un nouveau cadre de référence pour la mobilisation des ressources. Le paradoxe entre les richesses du pays et le niveau de précarité de sa population n'est plus acceptable. Nous appelons les partenaires techniques et financiers à œuvrer selon les principes d'égalité et de respect de la souveraineté des États en faisant fi des enjeux géopolitiques.

En complément de ces quelques éléments sur l'évolution de la situation politique et sécuritaire, je tiens à relever avec satisfaction que la réduction des violations de l'accord sur le statut des forces, accord liant le Gouvernement et la MINUSCA, reflète l'amélioration de la collaboration entre le Gouvernement et la Mission. Je voudrais ainsi féliciter à nouveau la Représentante spéciale du Secrétaire général et Cheffe de la MINUSCA pour les efforts consentis aux fins d'une meilleure coordination dans le travail avec le Gouvernement. J'invite la MINUSCA à poursuivre les efforts de coordination afin que nos efforts et nos énergies cumulés puissent contribuer à la sécurisation et à la stabilisation de la République centrafricaine dans les plus brefs délais, car la Mission de maintien de la paix aura bientôt 10 ans, 10 longues années où les ennemis ont perpétré les crimes les plus odieux et continuent toujours à perpétrer leurs crimes. Il est temps que les fruits du travail puissent être vus et appréciés par la population lassée par les attaques récurrentes des groupes armés. À ce titre, la République centrafricaine réaffirme la nécessité d'allouer à la Mission les capacités utiles pour réduire les capacités meurtrières

des groupes armés et ainsi redonner totale compétence au Gouvernement centrafricain de mener les chantiers de la reconstruction de la République centrafricaine.

Le rapport a mis également en exergue, point sur lequel je souhaite apporter quelques précisions et confirmer l'excellence de la collaboration entre la MINUSCA et le Gouvernement centrafricain, les délais de traitement, notamment d'obtention des visas, un exemple qui montre la nécessité d'avoir un travail coordonné car, en effet, après les alertes sur la qualité des documents mis à disposition, une rencontre entre le Gouvernement centrafricain, notamment le Ministère des affaires étrangères, et le service juridique de la MINUSCA, a permis de lever l'équivoque par le constat de la non-mise à disposition des informations clefs pouvant permettre la délivrance des visas, notamment la date et la durée pour laquelle le visa est sollicité. Sauf erreur ou omission de ma part, il me semble qu'il n'y a plus de difficultés observées sur cet aspect, mis à part pour les demandes de visa qui nous parviennent le jour d'arrivée de l'intéressé.

Il est aussi important de noter que le Gouvernement continue à mener des efforts contre la désinformation et les discours d'incitation à la haine. Néanmoins, la République centrafricaine appelle ses partenaires à travailler contre toute forme de discours de haine et toutes les campagnes de désinformation. De plus, j'invite les partenaires à prêter davantage d'attention aux voix autorisées de la République centrafricaine. Les défis nombreux de la République centrafricaine sont volontairement amplifiés par les actes nuisibles visant à diffamer, à discrédibiliser et, surtout, à créer des tensions avec les partenaires. Étant toutes et tous victimes de ces campagnes nauséabondes, je vous invite à rester au-dessus de la mêlée pour éviter de tomber dans l'océan des réseaux sociaux où l'on trouve tout et son contraire, et où la vérité peine à éclore, mais malgré tout, avec le temps, finit toujours par éclore.

Mon dernier appel sera en faveur de la dignité de la République centrafricaine, qui reste bannie par la persistance des sanctions injustes et improductives, celles de l'embargo sur les armes imposé aux Forces armées centrafricaines et le verrou politique mis dans le cadre du Processus de Kimberley à la demande d'extension de zones devenues conformes, mais pour lesquelles la mission recommandée afin d'évaluer les efforts réalisés tarde à être organisée en terre centrafricaine. Nous comprenons que ce refus ou opposition à valider de nouvelles zones conformes pour permettre au Gouvernement d'initier l'exploitation de ces zones, est purement politique, voire géopolitique : une sanction de plus à la

République centrafricaine, qui, pourtant, est disposée à recevoir toutes les délégations d'experts qui, parfois, cherchent même des poux sur un crâne dégarni.

Il nous faut noter que toutes ces sanctions nuisibles à la République centrafricaine sont en premier lieu nuisibles aux femmes et à la jeunesse. Je tiens à noter et à préciser que j'ai suivi avec intérêt l'exposé de la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, et je voudrais dire que pour atteindre cet idéal d'équité entre hommes et femmes, il nous faudrait commencer par le commencement, à savoir travailler à offrir une éducation adéquate et correcte aux femmes. C'est en offrant le savoir à la jeunesse que l'on verra une Afrique meilleure.

Construire un pays n'est pas chose simple, cela nécessite des « Hommes » en capacité. Pour cela, j'aimerais inviter ONU-Femmes à appuyer l'éducation des femmes et de la jeunesse, ainsi qu'à soutenir le plaidoyer de la République centrafricaine pour une lutte contre les groupes armés qui continuent à anéantir des milliers, des millions de femmes et de jeunes filles par des viols sexuels et par les assassinats de leurs époux et de leurs enfants. J'invite ONU-Femmes à faire fond sur la citation de James Emman Aggrey : « Éduquer un homme, c'est éduquer un individu, éduquer une femme, c'est éduquer toute une nation ».

Enfin, j'appelle la communauté internationale et le Conseil de sécurité, et en particulier la République française, à mettre fin à la souffrance d'un pays et de toute une population laissée à la merci de ses bourreaux par un embargo sous couvert de notification et constituant un frein aux efforts de restructuration de l'armée centrafricaine.

Ensemble, respectons ce principe cher à la Charte des Nations Unies : l'égalité entre tous les pays, le respect de la souveraineté. Aucun des pays ici présents ne voudrait avoir à rendre compte à autrui. C'est un droit fondamental que nous devons respecter sans discrimination. Dans la mesure où, par ailleurs, il existe un État, la République centrafricaine, qui est disponible et disposé à travailler avec les membres du Conseil et à mener tous les efforts pour répondre à toutes les conditions aussi invraisemblables puissent-elles être.

Je demande à l'Afrique, à travers l'Union africaine, à notre sous-région, à travers la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et tous ses États membres ici présents, ainsi qu'à la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs de se tenir debout aux côtés de la République centrafricaine pour appeler, au nom de la

République centrafricaine, au nom de l'Afrique, à la fin d'une pénitence qui n'a que trop duré.

L'incapacité de la République centrafricaine, du fait de cet embargo, à pouvoir s'équiper et mener la réforme de son secteur de la sécurité, sans devoir être sous tutelle, est un handicap pour toute l'Afrique et, en premier lieu, l'Afrique centrale.

Le premier devoir d'un État souverain est d'assurer la sécurité de sa population, un droit dont la République centrafricaine ne peut pleinement bénéficier à cause des sanctions injustes qui lui sont infligées. Cette injustice tant décriée ne permet pas à nos forces de défense et de sécurité de s'équiper afin d'accomplir, en toute confiance et assurance, cette noble mission régaliennne qui est la défense de l'intégrité du territoire centrafricain et la protection de sa population très résiliente, mais trop longtemps livrée à elle-même, face aux attaques et crimes des rebelles terroristes lourdement équipés par du matériel militaire sophistiqué.

Ce constat affligeant nous impose, nous Centrafricains et Centrafricaines, à penser qu'en finalité, le but serait de maintenir la République centrafricaine dans une situation ubuesque de ni paix ni guerre, vu que les groupes armés qui sévissent en République centrafricaine ne sont pas considérés comme des terroristes, et pire, sont légitimés par les exhortations aux victimes au dialogue avec leurs bourreaux, ainsi que par la passivité du Groupe d'experts en ce qui concerne les activités des groupes armés, notamment en termes d'approvisionnement. C'est une situation, peut-être, qui satisferait les intérêts égoïstes de ce groupuscule de commanditaires armés ou non armés, tant nationaux qu'internationaux.

Je voudrais également répondre au fait que la crainte du transfert des armes aux groupes armés, dans le cadre du maintien de l'embargo, n'est plus un argument tolérable. Pour exercer leur mission régaliennne, les Forces armées centrafricaines doivent dépasser le simple objectif de la formation, sauf si, comme je l'ai dit, c'est une simple volonté de laisser la République centrafricaine dans une situation chaotique et à la merci des milices agissant par procuration.

Je voudrais également répondre à un point qui a été soulevé ici concernant le bureau de vente de la Badica, qui a fait l'objet d'une désinformation à laquelle, lors de la visite de la délégation du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine, le Gouvernement centrafricain a pris le temps de répondre, mais visiblement les explications sont

restées inaudibles. Il s'agit d'une demande expresse des dirigeants du bureau d'achat appelé « Badica » qui, sous menace des groupes armés, ont expressément sollicité le soutien du Gouvernement centrafricain et des partenaires bilatéraux pour assurer leur sécurité. Il ne s'agit pas d'une occupation non autorisée ou abusive. Il est important de souligner que si le travail du Groupe d'experts avait été efficace, la situation ne se serait pas dégradée en 2020, mettant en exergue les limites de la mission de l'opération de maintien de la paix.

La République centrafricaine continuera toujours son plaidoyer à l'endroit de tous ses partenaires en général, et des Nations Unies en particulier, afin de poursuivre davantage l'œuvre de la consolidation de la paix et de la stabilisation de la République centrafricaine, à travers la promotion d'une culture de dialogue en faveur du peuple centrafricain, ainsi que des actions concrètes pour une paix universelle servant de socle au développement et à la prospérité de la République centrafricaine.

En conclusion, qu'il me soit permis d'exhorter les pays amis et frères à rester du bon côté de l'histoire, du côté des 5 millions de Centrafricaines et de Centrafricains, femmes et enfants, privés d'éducation et de protection, ainsi que de bien-être, du côté des Forces armées centrafricaines, en soutenant le plaidoyer de la levée totale et définitive de l'embargo sur les armes imposées aux Forces régulières centrafricaines, afin qu'elles puissent retrouver leurs capacités opérationnelles et leur dignité de combattants de la paix pour redonner confiance et fierté au peuple centrafricain.

Puisse la paix s'imposer au monde.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Angola.

**M<sup>me</sup> Mendonça** (Angola) (*parle en portugais ; texte anglais fourni par la délégation*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, et par votre intermédiaire, le Gouvernement des Émirats arabes unis, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juin, et je salue votre initiative de convoquer cette importante séance sur la situation en République centrafricaine.

Le Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays membres de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL), qui s'est tenu le 16 septembre 2021, a adopté la feuille de route conjointe pour la paix en République centrafricaine, plus connue sous le nom de feuille de route de Luanda, dont la mise en œuvre par les autorités du pays a créé un climat de plus

grande détente politique et a favorisé le dialogue républicain interne entre toutes les forces vives de la nation. C'est pourquoi nous encourageons le Gouvernement de la République centrafricaine et toutes les parties concernées à redoubler d'efforts dans ce processus national, notamment en accélérant les réformes du secteur de la sécurité.

Nous sommes toutefois préoccupés par les répercussions de la crise au Soudan sur la stabilité en République centrafricaine, en particulier l'intensification des mouvements de groupes armés et du trafic d'armes et de munitions, ainsi que la détérioration de la situation humanitaire en raison de l'afflux de réfugiés, autant de facteurs qui font peser de graves risques sur le processus de paix en cours dans le pays.

Tous les États ont le droit de renforcer leur capacité institutionnelle de se défendre contre les menaces internes et externes en dotant leurs forces de défense et de sécurité du personnel, des armes et du matériel nécessaires pour répondre à leurs besoins et relever les défis auxquels ils sont confrontés.

C'est dans ce contexte qu'à la séance du Conseil de sécurité qui a eu lieu le 23 juin 2021 (voir S/PV.8802), S. E. M. João Manuel Gonçalves Lourenço, Président de la République d'Angola, a demandé, en sa qualité de Président en exercice de la CIRGL, la levée de l'embargo sur les armes imposé à la République centrafricaine depuis 2013. Par la suite, le Conseil a adopté la résolution 2648 (2022), qui a modifié les dérogations à l'embargo sur les armes imposé à la République centrafricaine, bien que le pays soit toujours soumis à un régime de notification. Nous considérons cette exigence comme peu utile d'un point de vue pratique, car elle ne contribue pas à la lutte contre la prolifération des armes et leur fourniture illicite aux groupes armés qui menacent le processus de paix et la stabilité en République centrafricaine.

La République d'Angola appuie la levée totale de l'embargo sur les armes imposé à la République centrafricaine, une position également défendue par l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et la CIRGL, afin de permettre aux forces de défense et de sécurité nationales d'être équipées comme il se doit pour s'acquitter pleinement de leur mandat constitutionnel de défense et de protection du pays et de ses citoyens. Ma délégation espère que les débats du Conseil pourront contribuer à renforcer la paix et la stabilité en République centrafricaine.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Rwanda.

**M. Gatete** (Rwanda) (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République centrafricaine, M<sup>me</sup> Valentine Rugwabiza, ainsi que les autres intervenantes et intervenants, de leurs exposés détaillés. Je salue et remercie également la Ministre centrafricaine des affaires étrangères de sa déclaration circonstanciée, ainsi que la Secrétaire d'État angolaise aux relations extérieures et les membres du Conseil de sécurité de leurs déclarations.

Le processus de paix et les efforts d'édification de la nation qui sont en cours en République centrafricaine permettent d'envisager l'avenir avec optimisme. Bien qu'il reste des défis à relever, nous sommes pleinement convaincus qu'ils ne sont pas insurmontables, surtout si l'on considère les difficultés auxquelles le pays était confronté il y a quelques années seulement. Le Rwanda remercie sincèrement de leurs précieuses contributions la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine et toutes les parties prenantes concernées, y compris le Gouvernement centrafricain, les forces armées nationales, les forces bilatérales, les organisations régionales et les partenaires de développement.

La protection des civils contre les groupes armés hostiles est le résultat d'une coordination et d'une collaboration efficaces entre les parties prenantes. Toutefois, cette réalisation n'est pas exempte de difficultés. Des informations récentes font état d'une inquiétude grandissante concernant les groupes armés qui prennent pour cible des postes de défense nationaux isolés et tendent des embuscades aux patrouilles de maintien de la paix. L'évolution rapide des tactiques des milices, la complexité croissante de leurs activités et de leurs alliances et l'utilisation innovante de la technologie numérique pour la fabrication d'engins explosifs improvisés appellent une réponse forte et dynamique de notre part. Plus inquiétant encore, les renseignements mettent en évidence la présence d'un marché actif de matériel létal dans la région. Pendant ce temps, le Gouvernement centrafricain est aux prises avec les difficultés imposées par l'embargo sur les armes en vigueur.

Les problèmes de sécurité que nous venons d'évoquer menacent gravement les progrès obtenus de haute lutte dans la mise en œuvre de la feuille de route conjointe pour la paix en République centrafricaine et des initiatives de consolidation de la paix. Par conséquent, il est indispensable de lever l'embargo sur les armes imposé au Gouvernement centrafricain pour lui permettre de réaffirmer l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire.

Contributeur important aux forces multilatérales et bilatérales en République centrafricaine, le Rwanda soutient que les conditions qui ont justifié l'embargo sur les armes ne s'appliquent plus. La levée de l'embargo imposé au Gouvernement centrafricain serait un symbole puissant de la confiance, de la solidarité et du soutien de la communauté internationale, ce que le Gouvernement centrafricain espère recevoir de la part du Conseil de sécurité.

L'investissement dans la paix et la sécurité ne concerne pas seulement les armes et les sanctions ; il s'agit également d'entretenir le tissu socioéconomique du pays. Si nous consolidons les ressources à investir en République centrafricaine, cela favorisera l'autosuffisance et garantira une paix et une sécurité durables. Aussi le Rwanda appelle-t-il la communauté internationale, les institutions financières internationales et les partenaires de développement à l'action et leur demande-t-il leur appui précieux. Ces partenariats stimuleront le développement dans l'éducation, les soins de santé, les infrastructures et le renforcement des capacités, ce qui contribuera à la résilience et au développement économique de la République centrafricaine.

Pour terminer, je tiens à souligner une fois de plus que les circonstances qui ont justifié l'imposition de l'embargo sur les armes ne sont plus d'actualité, compte tenu des progrès en cours en République centrafricaine. Bien que les sanctions puissent être nécessaires dans des situations particulières, il est indispensable d'évaluer en permanence leurs répercussions globales sur les processus de paix et de réfléchir attentivement à leurs conséquences pour s'assurer qu'elles ne pèsent pas plus lourd que leurs avantages.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Guinée équatoriale.

**M. Ndong Mba** (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Je tiens à féliciter M<sup>me</sup> Valentine Rugwabiza, Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République centrafricaine et Cheffe de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, de son excellent travail et de l'exposé qu'elle nous a présenté.

Je vais axer ma brève déclaration sur la nécessité impérieuse pour le Conseil de sécurité de déclarer immédiatement la levée de l'embargo sur les armes imposé à la République centrafricaine depuis 2013. En effet, de nombreuses voix se sont élevées et continuent de s'élever pour réclamer cette levée. En janvier 2018, plusieurs

dizaines de milliers de personnes ont défilé dans Bangui pour converger vers le monument des martyrs et réclamer la fin de l'embargo. Le 26 septembre de la même année, le Président centrafricain Faustin Archange Touadera, dans son allocution à l'Assemblée générale (voir A/73/PV.9), a demandé la levée de l'embargo, comme il l'a fait à différentes occasions par la suite. Dans le communiqué final de la vingt-deuxième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), qui a eu lieu à Kinshasa le 25 février dernier, les chefs d'État et de gouvernement ont exprimé leur solidarité avec la République centrafricaine et se sont engagés à continuer de plaider auprès du Conseil de sécurité pour qu'il lève l'embargo sur les armes imposé au pays. Cette position est également celle de l'Union africaine, organisation régionale composée de 54 pays membres, dont 53 sont des États Membres de l'ONU. Le 23 juin 2021, dans sa déclaration au Conseil de sécurité, le Président angolais João Manuel Gonçalves Lourenço, en sa qualité de Président en exercice de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL), a demandé la levée de l'embargo sur les armes imposé à la République centrafricaine (voir S/PV.8802). À cette même séance, l'Ambassadeur Bankole Adeoye, Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, a lancé un appel vibrant en faveur de la levée de l'embargo.

Combien d'autres voix devront-elles réclamer la levée de l'embargo pour que cela se produise ? Le peuple centrafricain la demande, les autorités centrafricaines légitimes la demandent, la Conférence des chefs d'État de la CEEAC la demande, le Président de la CIRGL la demande, et le Commissaire de l'Union africaine, M. Bankole Adeoye, la demande.

Face à tant d'appels légitimes à la levée de l'embargo, nous pensons qu'il est temps que le Conseil de sécurité entende ces voix et lève l'embargo sur les armes qui pèse lourdement sur la République centrafricaine, afin que le pays puisse non seulement se procurer des armes pour former ses forces armées mais aussi pour se défendre contre les attaques aveugles de groupes armés qui utilisent des armes de plus en plus sophistiqués, des explosifs et des drones. Il est évident que l'embargo n'affecte pas les groupes armés, qui sont en contact avec des trafiquants et des bandes criminelles qui leur fournissent ces armes. C'est la République centrafricaine qui le subit. Pour preuve, et comme l'a indiqué la Représentante spéciale du Secrétaire général dans sa déclaration, les groupes armés ont de plus en plus recours à des explosifs, des drones et des armes sophistiquées.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Burundi.

**M. Sibomana** (Burundi) : D'emblée, ma délégation félicite les Émirats arabes unis pour la présidence du Conseil de sécurité au mois de juin et prend note du rapport du Secrétaire général (S/2023/442).

Ma délégation remercie M<sup>me</sup> Valentine Rugwabiza, Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République centrafricaine et Cheffe de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), pour son exposé et les efforts consentis dans la recherche de la solution à la crise sécuritaire en République centrafricaine. Nous tenons à remercier également les intervenants, à savoir le Commissaire Bankole Adeoye, ainsi que M. Rhosyns Ngatondang et M<sup>me</sup> Sima Sami Bahous, Directrice exécutive d'ONU-Femmes ; et nous saluons la présence de S. E. M<sup>me</sup> Sylvie Valérie Baipo Temon, Ministre des affaires étrangères, de la francophonie et des Centrafricains de l'étranger de la République centrafricaine, et de S. E. M<sup>me</sup> Esmeralda Mendoza, Secrétaire d'État aux relations extérieures de l'Angola.

Ma délégation, qui suit, comme les autres pays de la région, l'évolution de la situation sécuritaire et humanitaire en République centrafricaine, voudrait faire quelques observations étant donné l'implication du Burundi dans le maintien de la paix depuis plusieurs années, matérialisé par la présence d'un bataillon militaire sur place.

La délégation burundaise est fortement préoccupée par la montée en puissance des groupes armés ainsi que par la présence accrue, à leurs côtés, de mercenaires et criminels étrangers. En effet, se fondant sur le rapport du Groupe d'experts sur la République centrafricaine (voir S/2023/360), qui estime à 6 000 le nombre d'éléments de groupes rebelles tchadiens, ainsi que les janjaouid du Darfour et les misseriya du Soudan, ma délégation reconnaît pleinement la menace que représente une montée en puissance desdits groupes, que ce soit en termes d'armement ou en termes d'augmentation d'éléments armés et de collaboration renforcée avec d'autres groupes armés.

Dans cette optique, le Burundi souhaite vivement dénoncer les actes terroristes perpétrés par la Coalition des patriotes pour le changement qui, dans l'application de ses nouveaux modes opératoires, commet des actions constituant des violations graves de plusieurs principes du droit international humanitaire. Ces nouveaux modes opératoires, tels que l'utilisation de mines antipersonnel, l'utilisation d'aéronefs et de drones en violation de

l'espace aérien centrafricain pour larguer des bombes sur une partie du territoire, l'attaque de sites d'entreprises étrangères, les exécutions sommaires de ressortissants étrangers, ainsi que la prise d'otage avec demande de rançon, sont connus de tous, pour leurs impacts disproportionnés qu'ils imposent aux civils et pour leur contribution à la détérioration de la situation politico-sécuritaire.

La délégation burundaise souhaite également dénoncer fermement la recrudescence des attaques contre les forces onusiennes de maintien de la paix et les positions des Forces de défense et de sécurité centrafricaines, ainsi que les attaques indiscriminées contre la population civile et les acteurs humanitaires. De telles actions ne font qu'augmenter considérablement le nombre de victimes et aggraver terriblement la situation humanitaire dans le pays. Le Burundi tient à rappeler aux belligérants que ces actions constituent des violations graves et flagrantes du droit international. De ce fait, nous appelons la communauté internationale à raffermir son soutien envers la République centrafricaine dans son combat contre ces groupes terroristes.

Le Burundi suit de très près l'évolution de la crise au Soudan et est vivement préoccupé quant à ses conséquences directes sur la situation sécuritaire en République centrafricaine. En effet, cette crise facilite davantage les mouvements de combattants armés ainsi que le trafic des armes et des munitions, ce qui aggrave la précarité de la situation sécuritaire dans le pays.

Le Burundi est tout aussi préoccupé par l'accentuation de la dégradation de la situation humanitaire dans le pays, occasionnée par une crise de réfugiés imminente à la suite de la crise au Soudan. Par conséquent, le Burundi plaide en faveur d'un soutien financier au plan de réponse humanitaire en République centrafricaine lancé en février 2023, et plaide plus particulièrement pour un appui direct aux réfugiés et aux communautés locales d'accueil.

Le Burundi salue les progrès réalisés dans le cadre de la mise en œuvre du processus de Luanda et de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, ainsi que la réussite du Gouvernement centrafricain dans la dissolution de neuf groupes armés en 2022 et 2023. Il est essentiel que la communauté internationale accompagne davantage ces engagements politiques forts, à travers la pérennisation du financement du désarmement, de la démobilisation, de la réintégration et du rapatriement (DDRR).

Nous saisissons cette opportunité pour saluer plus particulièrement le leadership éclairé de S. E. Faustin

Archange Touadera, Président de la République centrafricaine, dans ce processus de restauration de la paix, de la sécurité, de la stabilité et de la démocratie dans son pays.

De surcroît, la délégation burundaise se réjouit des progrès accomplis par les autorités centrafricaines dans la mise en œuvre des objectifs de référence énoncés dans la déclaration du Président du Conseil en date du 9 avril 2019 (S/PRST/2019/3). En effet, le Burundi salue spécialement les mesures et initiatives prises par le Gouvernement centrafricain pour renforcer le système de gestions d'armes et de munitions, l'opérationnalité de la Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre, la réforme du secteur de la sécurité, ainsi que le succès du processus de DDRR, qui a contribué à la démobilisation de 5 000 individus, tout en réduisant de 6 mois le délai de réintégration.

La délégation burundaise souhaite souligner une demande commune du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine lors de sa 1116<sup>e</sup> réunion, ainsi que de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) lors de sa vingt-deuxième session ordinaire. Cette demande met l'accent sur l'importance de permettre aux Centrafricains de prendre pleinement leur destin en main en les autorisant à renforcer souverainement les capacités de leurs forces de l'ordre pour leur permettre de s'acquitter effectivement de leur mandat constitutionnel de défense et de protection du pays et de ses citoyens. En effet, le Burundi considère que cela est d'autant plus important compte tenu de la dégradation accrue de la situation sécuritaire du pays, due à l'armement et à l'augmentation massive de différents groupes armés sur le territoire national. Dans une situation où les forces de l'ordre n'ont pas les moyens d'exécuter leur mandat, des violations graves, flagrantes et récurrentes des droits de l'homme ainsi que des crimes contre l'humanité continueront d'être perpétrés par les groupes terroristes au vu et au su de tous et ce, dans l'impuissance quasi totale des autorités locales. À l'évidence, imposer un embargo sur les armes à un État en guerre contre le terrorisme ne peut qu'empirer la situation déjà précaire.

Au regard de tout ce qui précède, et conformément aux recommandations de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEEAC, ainsi qu'à la demande du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, le Gouvernement burundais demande la levée totale, directe et sans condition de l'embargo, incluant l'obligation de notification sur les armes, imposé injustement à la République centrafricaine.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République démocratique du Congo.

**M. Nzongola-Ntalaja** (République démocratique du Congo) : Je voudrais, d'emblée, Monsieur le Président, féliciter votre pays pour sa présidence du Conseil de sécurité en ce mois de juin et vous remercier pour l'organisation de cette séance portant sur la situation en République centrafricaine.

Je voudrais également remercier les autres dignitaires présents, en commençant par S. E. M<sup>me</sup> Sylvie Baipo Temon, Ministre des affaires étrangères, de la francophonie et des Centrafricains de l'étranger de la République centrafricaine ; S. E. M<sup>me</sup> Valentine Rugwabiza, Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République centrafricaine et Cheffe de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) ; S. E. M. Bankole Adeoye, Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité de l'Union africaine ; S. E. M<sup>me</sup> Esmeralda Mendoza, Secrétaire d'État aux relations extérieures de l'Angola ; M<sup>me</sup> Sima Sami Bahous, Directrice exécutive d'ONU-Femmes, et le représentant de la société civile de la République centrafricaine, M. Rhosyns Ngatondang. Je voudrais aussi remercier le Secrétaire général, S. E. M. António Guterres, pour son engagement à la cause de l'Afrique.

La République démocratique du Congo suit avec intérêt l'évolution de la situation en République centrafricaine, un pays voisin avec lequel elle partage plus ou moins 1 577 kilomètres de frontière. Ce qui affecte la République centrafricaine peut affecter les parties nord-ouest et nord de la République démocratique du Congo. J'ai donc un devoir de solidarité, et ce à double titre : national tout d'abord, et régional, en tant que membre de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL).

Qu'il me soit permis de saluer les progrès accomplis en République centrafricaine dans la mise en œuvre du processus de mutualisation de la feuille de route conjointe de Luanda et de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine. À ce jour, au moins neuf groupes armés sur un total de 14 signataires de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine ont été dissous. Cet élan, pour être maintenu, va nécessiter un renforcement du processus de désarmement, démobilisation, réintégration et

rapatriement (DDRR) et la pérennisation de son système de financement.

Par ailleurs, la lettre adressée par le Secrétaire général au Conseil de sécurité en date du 15 mai 2023 (S/2023/356) a également souligné d'autres avancées en lien avec les objectifs définis dans la déclaration de la présidence du Conseil de sécurité du 9 Avril 2019 (S/PRST/2019/3). Il s'agit des mesures prises par la République centrafricaine pour une gestion plus efficace des armes et des munitions, de l'opérationnalisation de la Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre et de l'entame de la réforme du secteur de la sécurité, entre autres.

Sur le plan diplomatique, des mesures ont été prises pour réactiver plusieurs commissions mixtes entre la République centrafricaine et ses voisins, y compris la République démocratique du Congo. Ces plateformes bilatérales vont encore améliorer les efforts de coordination entre la République centrafricaine et ses voisins dans la lutte contre les menaces sécuritaires communes.

Les réalités décrites ci-haut ne peuvent toutefois pas éluder les défis et autres inquiétudes qui subsistent, à commencer par la montée en puissance de certains groupes armés réfractaires, bien équipés et bénéficiant d'un encadrement d'origine externe, un sujet qui nous inquiète profondément. Le rapport final du Groupe d'experts sur la République centrafricaine (voir S/2023/360) a signalé les janjaouid du Darfour, la milice misseriya du Soudan et un certain nombre de rebelles provenant des pays voisins de la République centrafricaine.

Deuxièmement, les répercussions de la crise au Soudan sur la République centrafricaine, notamment en ce qui concerne les mouvements de combattants armés et la problématique des réfugiés en nombre sans cesse croissant, qui exacerbe la situation humanitaire, constituent autant des sujets d'inquiétude.

Qu'il me soit permis avant de conclure mon propos de formuler quelques demandes de mon gouvernement au Conseil : premièrement, un soutien plus accru du Conseil aux efforts nationaux et régionaux de paix et de coopération tels que le processus de Luanda et l'Accord politique pour la paix et la réconciliation ; deuxièmement, un plaidoyer en faveur du financement du processus de DDRR et du plan d'aide humanitaire pour la République centrafricaine ; troisièmement, la prise en compte des recommandations de la 1116<sup>e</sup> réunion du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, du 31 octobre 2022, ainsi que du communiqué final de la vingt-deuxième

session ordinaire de la Conférence des chefs d'État de la CEEAC. Ces deux décisions ont été entérinées par la CIRGL.

Ces trois organes ont clairement demandé au Conseil de sécurité, en lien avec les progrès accomplis et les défis et autres menaces que nous avons mentionnés ci-haut, de lever totalement l'obligation de notification sur les armes établie par la résolution 2648 (2022) adoptée le 29 juillet 2022. La République démocratique du Congo souscrit aux recommandations des trois organes que j'ai cités. Partant de son expérience personnelle sur la fameuse clause de notification, la République démocratique du Congo souhaite que cette obligation qui pèse sur un pays frère, la République centrafricaine, soit finalement levée pour permettre une montée en puissance des forces de sécurité centrafricaines face aux menaces multiples.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Congo.

**M. Makayat-Safouesse** (Congo) : J'aimerais d'abord saluer votre présidence, Monsieur le Président, et par la même occasion me féliciter de la convocation de cette importante séance sur la République centrafricaine. Je voudrais à ce stade saluer la présence de S. E. M<sup>me</sup> Sylvie Baipo Temon, Ministre des affaires étrangères de la République centrafricaine.

Vu l'heure tardive, je me bornerai à faire observer trois points que je ponctuerai par une recommandation en guise de conclusion. Ma première observation découle tout naturellement de toutes les présentations qui ont été faites. Je crois que toutes les évaluations que nous avons suivies, que ce soit celle de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) ou celle de la Ministre centrafricaine des affaires étrangères, montrent que la République centrafricaine reste confrontée à des défis qui constituent autant d'urgences, d'où la difficulté pour elle de construire des échelles de priorités s'agissant d'un pays qui, comme le nôtre d'ailleurs, reste fragilisé par des chocs économiques aux multiples facettes. Cette situation, dont les répercussions sont durement ressenties dans certaines parties de notre sous-région, nous interpelle donc au plus haut point, davantage encore aujourd'hui avec l'exacerbation du conflit soudanais et l'activisme des forces négatives et autres groupes armés non étatiques, dont la motivation principale demeure la prédation.

Ma deuxième observation porte sur le plan régional. Nous restons convaincus que le développement intégral de nos pays respectifs ne peut se réaliser que

dans un contexte général et durable de paix et de sécurité, aussi bien à l'intérieur de nos États qu'entre ceux-ci. C'est pourquoi le Gouvernement de mon pays encourage tous les efforts de la communauté internationale visant à promouvoir les mesures de confiance prises aux niveaux régional et sous-régional.

Ma troisième observation consiste à dire que tous les efforts de la communauté internationale, tant au niveau de l'ONU qu'à travers la MINUSCA et d'autres partenaires, resteront vains s'ils n'accompagnent pas ceux du Gouvernement centrafricain, qui s'engage inlassablement et avec détermination à instaurer une paix durable et définitive. Nous sommes tous témoins de cette évolution de la situation sociopolitique et sécuritaire en République centrafricaine. Nous faisons ici allusion à tous les progrès qui ont été enregistrés grâce aux efforts du Gouvernement centrafricain et qui sont aujourd'hui des acquis qu'il nous reste à consolider.

Enfin, je voudrais terminer mon propos en disant que dans cette recherche de la maîtrise de son territoire, le soutien du Conseil est déterminant pour permettre à la République centrafricaine de jouer pleinement son rôle. C'est pourquoi mon pays voudrait réitérer avec solennité son appel en faveur de la levée complète de l'embargo sur les armes qui pèse sur la République centrafricaine, avec annulation de l'obligation de notification. Une sanction, comme on le voit quotidiennement, est un frein à la capacité opérationnelle des forces armées centrafricaines à s'acquitter efficacement de leurs devoirs régaliens de défense et de protection du territoire et des paisibles populations qui sont déjà meurtries par tant d'années de violence et d'atrocités.

**Le Président** (*parle en anglais*) : La Ministre des affaires étrangères, de la francophonie et des Centrafricains de l'étranger de la République centrafricaine a demandé à nouveau la parole pour faire une brève déclaration. Je lui donne la parole. **M<sup>me</sup> Baipo Temon** (République centrafricaine) : Je ne serai pas longue. Je voudrais juste à nouveau réitérer mes sincères remerciements à mes sœurs et frères de la région d'Afrique centrale, premièrement pour leur présence ici et, dans un second temps, pour le soutien au plaidoyer, car ce n'est pas la République centrafricaine qui se présente au Conseil, c'est l'Afrique centrale qui est là aujourd'hui. Si un État, notamment celui qui est au cœur de l'Afrique centrale est en émoi, il est important que l'ensemble des autres États se tiennent à ses côtés. C'est une preuve de solidarité qui touche la République centrafricaine. Donc je réitère à nouveau mes remerciements et remercie ces pays d'avoir été là, de soutenir le plaidoyer de la République centrafricaine.

Je réitère également mes remerciements aux trois membres africains du Conseil, le Gabon, le Mozambique et le Ghana, ainsi qu'à l'ensemble des participants et des États qui ont apporté leur soutien. La République centrafricaine reste disponible pour répondre aux différentes préoccupations et pour continuer à travailler dans le seul objectif de réduire les capacités des ennemis de la paix et d'apporter une lueur d'espoir à tout un peuple qui, depuis des années, se retrouve sous la tyrannie d'autres hommes.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur ou oratrice inscrit sur la liste.

Avant de lever la séance, je tiens à remercier les interprètes d'être restés avec nous jusqu'à cette heure avancée.

*La séance est levée à 13 h 10.*